

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1710

10 juillet 2015

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-------|--|-------|
| Albain Holdco S.à r.l. | 82080 | Shiplux IX S.A. | 82070 |
| AnaMar IP Holding S.A. | 82066 | Shiplux IX S.A. | 82077 |
| Archea Fund | 82059 | Shiplux VII S.A. | 82079 |
| Armitage Luxembourg S. à r.l. | 82070 | Shiplux VI S.A. | 82079 |
| Carmel Capital VIII S.à r.l. | 82080 | Shiplux V S.A. | 82077 |
| Carmel Capital VII S.à r.l. | 82065 | Shiplux V S.A. | 82078 |
| Corestate Captive PropCo II S.à r.l. | 82071 | Société Financière Internationale pour l'Afri- que (SOFIA) | 82078 |
| HBC Group S.A. | 82066 | Solento S.à r.l. | 82057 |
| HEDF II Luxembourg 5 S.à r.l. | 82059 | Stella Maris Finances Sàrl SPF | 82057 |
| Henley 360 502H S.à r.l. | 82080 | STS Medical Group S.à r.l. | 82034 |
| HPF IP Holding S.A. | 82066 | Syniverse Luxembourg Holdings 2 S.à r.l. ... | 82060 |
| Regal Holdings Company S.A. | 82056 | Syniverse Technologies Limited Luxembourg S.à r.l. | 82060 |
| Saar Immo S.A. | 82059 | Syniverse Technologies Luxembourg Holdings S.à r.l. | 82064 |
| Saint-Gobain Abrasives S.A. | 82065 | Tek Car Distribution S.à r.l. | 82051 |
| Salon de Coiffure Aquaflavia S.à r.l. | 82065 | The Four Plus (Luxembourg) S.A. | 82053 |
| Salon de Coiffure Scissorhands s.à r.l. | 82065 | The Four Plus (Luxembourg) S.A. | 82053 |
| Sanitech Sàrl | 82068 | Wëldflesch vun Lëtzebuerg S.à r.l. | 82056 |
| Santana Garnisseur d'Autos S.à r.l. | 82065 | Whirlpool Luxembourg Investments S.à r.l. | 82060 |
| Schmit-Schoentgen S.à r.l. | 82066 | YH Holdings General Partner S.à r.l. | 82080 |
| Sherpa Investments Partners Agriculture S.A. | 82056 | | |
| Shiplux III S.A. | 82070 | | |
| Shiplux IV S.A. | 82060 | | |
| Shiplux IV S.A. | 82070 | | |

STS Medical Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.853.332,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 171.172.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of April.

In front of Maître Blanche Moutrier, notary public established in the city of Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of STS Medical Group S.à r.l., a “société à responsabilité limitée”, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171.172 (the “Company”), incorporated by a deed enacted by Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 14 August 2012, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 2426 dated 28 September 2012.

The meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Anthony THILLMANY, private employee, with professional address at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, and the meeting elects as scrutineer Mr Anthony THILLMANY, private employee, with professional address at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders are presents or represented and the number of shares held by them is shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, 6,646,827 (six million six hundred forty-six thousand and eight hundred twenty-seven) shares of the Company with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders state as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 206,505 (two hundred six thousand five hundred five Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 6,646,827 (six million six hundred forty-six thousand and eight hundred twenty-seven Euros) to EUR 6,853,332 (six million eight hundred fifty-three thousand three hundred thirty-two Euros), by the issue of no. 206,505 (two hundred six thousand five hundred five) class A shares, subject to the payment of a share premium amounting to EUR 186,476.82 (one hundred eighty-six thousand four hundred seventy-six Euros and eighty-two cents), through contributions in kind by Luxor Immobiliare S.r.l.;

3. Subscription and payment by the contributor of the new shares and share premium by way of contributions in kind;

4. New composition of the shareholdings of the Company;

5. Increase of the number of members of the board of managers, creation of a new class of managers, reclassification of Ms. Marie-Hélène Emond and Ms. Gaëlle Violette as class C managers and appointment of Mr. Luigi Salvadori and of Mr. Thomas J. Perkins as class A managers;

6. Full restatement of the Company's articles of association; and

7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider it being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 206,505 (two hundred six thousand five hundred five Euros), so as to raise it from its current amount of EUR 6,646,827 (six million six hundred forty-six thousand and eight hundred twenty-seven Euros) to EUR 6,853,332 (six million eight hundred fifty-three thousand three

hundred thirty-two Euros) by the issue of 206,505 (two hundred six thousand five hundred five) class A shares (the “New Shares”), subject to the payment of a share premium amounting to EUR 186,476.82 (one hundred eighty-six thousand four hundred seventy-six Euros and eighty-two cents) (the “Share Premium”), to be allocated to a general share premium account of the Company, the whole to be fully paid up by Luxor Immobiliare S.r.l., a company limited by shares organized under Italian law, with registered office in Florence (Italy), Via Masaccio 45/A, registered with the Florence companies' register under no. 05654830487 (the “Contributor”) through a contribution in kind consisting of (i) 229,525 (two hundred twenty-nine thousand five hundred twenty-five) shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each that the Contributor holds in Ditta Luigi Salvadori S.p.A., a company limited by shares organized under Italian law, having its registered office at Viuzzo del Piscetto 6/8, Scandicci, Florence, Italy, registered with the Florence companies' register under number 00397360488, REA FI-32691, with an aggregate value amounting to EUR 181,376.22 (one hundred eighty-one thousand three hundred seventy-six Euros and twenty-two cents) and (ii) of a claim in an amount of 211,605.60 (two hundred eleven thousand six hundred five euros and sixty cents) that the Contributor holds against the Company (the “Contributions”).

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription by the Contributor of the New Shares and the payment of the New Shares and of the Share Premium by means of the Contributions. It is further resolved to waive any pre-emption right which may be applicable with respect to the capital increase described in resolution 2 above.

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal dated 28 April 2015, and declares to subscribe to the New Shares.

The New Shares and the Share Premium have been fully paid up by the Contributor through the Contributions.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contributions has been given to the Company.

Valuation

The net value of the Contributions is evaluated at EUR 392,981.82 (three hundred ninety-two thousand nine hundred eighty-one Euros and eighty-two cents).

Such evaluation has been approved by all of the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 28 April 2015, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it for the formality of registration.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- MCP III Investment S.à r.l., holder of 6,191,872 (six million one hundred ninety-one thousand eight hundred seventy-two) class A shares of the Company;
- Augusto Orsini, holder of 413,288 (four hundred thirteen thousand two hundred eighty-eight) class B shares of the Company; and
- Dieter Gruber, holder of 41,667 (forty-one thousand six hundred sixty-seven) class C shares of the Company; and
- Luxor Immobiliare S.r.l., holder of 206,505 (two hundred six thousand five hundred five) class A shares of the Company.

The notary acts that all the 6,853,332 (six million eight hundred fifty-three thousand three hundred thirty-two) shares representing the entire share capital of the Company are duly represented, so that the meeting can validly decide on all the following resolutions:

Fifth resolution:

It is resolved to increase the number of members of the board of managers of the Company up to 7 (seven), to create a new class C of managers, to reclassify Ms. Marie-Hélène Emond and Ms. Gaëlle Violette (currently class A managers) as class C managers, and to appoint Mr. Luigi Salvadori and Mr. Thomas J. Perkins as class A managers for an undetermined duration.

Consequently, the new composition of the board of managers is the following:

- Mr. Peter Stephen Laino, with professional address at 173, Mühlebachstrasse, CH -8034 Zürich, Switzerland, as class A manager;
- Mr. Stephen Andrew Lehman, with professional address at 173, Mühlebachstrasse, CH -8034 Zürich, Switzerland, as class A manager;
- Mr. Luigi Salvadori, with professional address at 28, Piazza del Carmine 50124, Florence, Italy, as class A manager;
- Mr. Thomas J. Perkins, with professional address at 33 Melrose Street, Boston, MA 02116, USA, as class A manager;
- Mr. Augusto Orsini, with professional address at 18, Via Giovanni Falcone, 26900 Lodi, Italy, as class B manager;

- Ms. Marie-Hélène Emond, with professional address at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class C manager; and

- Ms. Gaëlle Violette, with professional address at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class C manager.

Sixth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to fully restate the Company's articles of association in order to reflect, amongst others, the change of the representation rules of the Company and amendments concerning the governance, the transfer of shares and preferential subscription rights, to read as follows:

“I. Name - Registered office - Purpose - Duration

Art. 1. Name. There is hereby formed a 'société à responsabilité limitée', private limited liability company under the name 'STS Medical Group S.à r.l.' (the 'Company') governed by the present articles of incorporation (the “Articles”) and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, the law of September 18, 1933 and December 28, 1992 on 'sociétés à responsabilité limitée' (the 'Law').

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may be further transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder of the Company, or, as the case may be, a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in either the Grand Duchy of Luxembourg or abroad pursuant to a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Purpose.

3.1. The purpose of the Company is (a) the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises, whichever the legal status or form thereof, and (b) the management of such participations. The Company may, in particular but without limitation, acquire by subscription, purchase, exchange and/or in any other manner, any stock, shares, assets, businesses as going concern and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. The Company may use its resources to invest into real estate property, to create, administrate, develop and sell its assets, as they may be composed from time to time, to participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of a public offering. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its Affiliates (as defined below). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Affiliates. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or a portion of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is established for an unlimited duration.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 6,853,332 (six million eight hundred fifty-three thousand three hundred thirty-two Euros) represented by:

- 6,398,377 (six million three hundred ninety-eight thousand three hundred seventy-seven) class A shares;
- 413,288 (four hundred and thirteen thousand two hundred eighty-eight) class B shares;
- 41,667 (forty-one thousand six hundred and sixty-seven) class C shares, all in registered form, having a par value of EUR 1 (one Euro) each, all of which are subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced, in one or several times, pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of the shareholders in the Company, adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

5.3. The general meeting of the shareholders of the Company will also be entitled to issue class C shares in the Company to employees of and/or advisors to the Company and/or any of its Affiliates, as determined by the board of managers of the Company.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law. The decision to redeem the Company's own shares shall be taken with the favourable vote of the shareholders representing at least eighty per cent (80%) of the share capital of the Company and shall automatically entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares. If the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available to as regards any such excess redemption price.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence. The class A shares, the class B shares and the class C shares (if any), as the case may be, shall constitute separate classes of shares in the Company, but shall benefit from the same voting and economic rights pertaining to ordinary shares under Luxembourg law and rank *pari passu* among them in all respects save as specifically provided in these Articles.

6.2. Each share of whichever class entitles the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote in accordance with the Law and these Articles.

6.3. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.4.

6.4.1.

(i) In the event the Company intends to issue any new class A shares to class A shareholders in exchange for a contribution in cash, it shall give the holders of class A shares written notice of such intention, describing the number of class A shares to be issued (the "New Class A Shares"), the consideration thereof and the general terms upon which the Company proposes to effect such issuance.

(ii) Each holder of class A shares shall have fifteen (15) calendar days from the date of such notice to agree to subscribe to all or part of its pro rata portion of such New Class A Shares for the consideration and upon the general terms and conditions specified in the Company's notice by giving written notice to the Company stating the number of New Class A Shares to be so subscribed.

(iii) If any holder of class A shares does not subscribe to all of its pro rata portion of such New Class A Shares, for a period of ten (10) days after such shareholder fails to exercise its rights hereunder, the other holders of class A shares shall have the right to subscribe to that percentage of the New Class A Shares not subscribed by the non-subscribing shareholder.

6.4.2.

(i) If the Company contemplates the issue of class A shares in favour of one or more third parties, in exchange for a contribution in cash (a "Share Issuance"), it shall give notice to all holders of class A shares by registered mail with acknowledgment of receipt of the contemplated Share Issuance (the "Notice"), which shall at least specify:

- the main features and conditions of the contemplated Share Issuance;
- information about the third party/ies interested in subscribing all or part of the class A shares: name, first name, profession, nationality and residence (if a natural person), corporate name, registered office, Trade and Companies Register number (if a legal person);
- the number of class A shares the third party/ies intent(s) to subscribe (the "New Shares");
- the subscription price per Share (the "Subscription Price");
- the date contemplated for the Share Issuance;
- time limits for subscribing the class A shares.

(ii) Each holder of A shares shall be entitled but not obliged to subscribe, at the Subscription Price and under the same conditions as those stipulated in the Notice, to new class A shares in the Company, to be issued in addition to the New Shares (the "Subscription Right").

The maximum number of shares each holder of A Shares shall be entitled to subscribe according to the Subscription Right shall be that allowing each holder of A Shares to maintain its aggregate proportion of Company's shares and share-

holder's loan against the Company than that held at the time of the Notice (or if more Notices are given from time to time, at the time of the most recent Notice).

(iii) If an holder of A Shares wishes to exercise the Subscription Right, it shall, at any time within a the period of time set forth by the Company which cannot in any event be inferior to five (5) Business Days following the Notice, inform the Company of his or its decision to exercise its Subscription Right, mentioning the number of class A shares it wishes to subscribe (the "Subscription Notice").

(iv) In the case of a Share Issuance, the number of new shares issued shall be equal to the number of New Shares added to the number of shares to be created by virtue of the Subscription Notice notified by the holder of A shares exercising its Subscription Right.

6.4.3. The subscription right granted under art. 6.4.1. and the Subscription Right granted under art. 6.4.2. shall apply towards any holder of A shares irrespective of the participation of such holder of A shares in the Company's share.

6.5. If the Company has a sole shareholder, such sole shareholder shall have the right to freely Transfer his/its/her shares, in whole or in part, to any third party. For the purposes of these Articles (a) "Transfer" shall mean a direct or indirect transfer, sale, assignment, creation of any Encumbrance on, gift or transfer by operation of law (other than by way of a merger of the Company) or disposal (directly or indirectly and whether or not voluntary) of, any share in the Company or beneficial interest therein, including any transfer of option rights with respect to the shares in the Company; "Transferring" and "Transferred" shall be construed accordingly, and (b) "Encumbrance" shall mean any pledge, security, mortgage, hypothecation, privilege, lien, usufruct, seizure, claim, option, third party rights or any restriction of any kind, as the context may require. If the shareholders in the Company are more than one, the Transfer of shares to non-shareholders and among shareholders shall be subject to the prior approval of the general meeting of the shareholders in the Company representing at least 3/4 (three quarters) of the share capital of the Company and to provisions set forth under Articles 6.7 to 6.9. A Transfer of the shares in the Company effected in accordance with provisions set forth in these Articles shall only be binding upon the Company and/or any third party following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg civil code. For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Law.

6.6. A shareholders' register will be kept and maintained at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.7. No holder of class A shares, class B shares and/or class C shares may Transfer his/its/her shares in the Company to any third party or any other shareholder in the Company (other than, for the sake of clarity, the Company) without the prior written consent of MCP III Investment S.à r.l., a société à responsabilité limitée organized under Luxembourg law, with registered office in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), 7A, rue Robert Stümper, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 171.172 ("MCP"), except for Transfers:

(i) directed by MCP in the event that any direct or indirect holder of class B shares and/or class C shares terminates for any reason his/her employment and/or advisory relationship with the Company;

(ii) of all or part of class A shares, class B shares and class C shares held by the Transferring shareholder to an investment vehicle (x) in which the Transferring shareholder owns at least 80% (eighty per cent) of the stock capital, and (y) with an advance notice to MCP, and provided that such Transfer shall be deemed valid towards the Company and the other shareholders therein, only to the extent that the agreement documenting such Transfer contains provisions whereby, if an event is about to occur which would cause the investment vehicle ceasing to be 80% owned by the Transferring shareholder, the Transferring shareholder shall, prior to the occurrence of such event, immediately cause such investment vehicle to Transfer back the shares Transferred to such Transferring shareholder; and

(iii) made pursuant to Article 6.9 of these Articles.

6.8. Any Transfer of shares in the Company made by MCP, other than a Transfer to its Affiliates, shall be subject to prior compliance with Article 6.9. Any Transfer to Affiliates shall be deemed valid towards the Company and the other shareholders, only if the agreement documenting such Transfer contains provisions whereby, if an event is about to occur which would cause the Transferee Affiliate to cease being an Affiliate of MCP, prior to the occurrence of such event, shall immediately cause such Transferee Affiliate to Transfer the A Shares to either MCP or another Affiliate of MCP.

For the purposes of these Articles, "Affiliate" shall mean, with respect to any person, another person that directly or indirectly, through one or more intermediaries, controls, is controlled by, or is under common control with, the person specified, provided that, in the event that a shareholder in the Company is an investment fund or an entity controlled by an investment fund (the "Investment Fund"), any pooled investment vehicle managed or advised by the Investment Fund and any "Affiliate" thereof shall be deemed to be an "Affiliate" of the Investment Fund and vice versa, provided, further, that the portfolio companies of the Investment Fund and its "Affiliates" shall not be deemed to be an "Affiliate" of the Investment Fund and vice versa, and provided, finally, that the Company shall not be deemed to be an "Affiliate" of any shareholder therein. For the purposes of this definition, the term "control" shall mean, with respect to any person (other than an individual) (a) direct or indirect ownership of more than 50% of the voting share capital of such person, (b) the right to appoint, or cause the appointment of, more than 50% of the members of the board of managers (or similar governing body) of such person, or (c) the right to substantially direct the business and policies of such person.

6.9.

(i) If MCP wishes to sell all of its shares or a portion thereof and has received from a third party (the "Offeror") a good faith written offer to purchase all of the class A shares owned by MCP or a portion thereof (the "Offered Shares"), MCP

shall send an offer notice (the "Offer Notice") to all holders of class A shares, class B shares and class C shares (each, an "Offered Party"). The Offer Notice shall set forth the identity of the Offeror and all other material terms and conditions of such offer. Each Offered Party shall have 20 (twenty) days from the date of the delivery of the Offer Notice to notify in writing MCP that it elects to include the shares held by such Offered Party in the sale proposed by MCP at the same terms and conditions and in the same proportion as the proportion of class A shares that the Offeror has proposed to purchase.

(ii) If, within 20 (twenty) days of the delivery of the Offer Notice to the Offered Party, MCP receives a written request from an Offered Party to include the shares held by such Offered Party in the sale proposed by MCP (the "Sale Request"), within 90 (ninety) days of the receipt of the last Sale Request, MCP shall sell the Offered Shares to the Offeror at a purchase price, and subject to terms and conditions, no more favourable to the Offeror than those that were set forth in the Offer Notice, in which case each electing Offered Party shall have the right to join in such sale by MCP and sell to the Offeror the same proportion of its shares as the proportion of class A shares that MCP is selling, at the same purchase price per share, and subject to the same terms and conditions, as those applicable to the sale of the Offered Shares by MCP to the Offeror.

(iii) If an Offered Party does not elect to sell its shares in the Company pursuant to the tagalong right described under Article 6.9(ii) above, within the time limit provided in such Article 6.9(ii), MCP may, within 50 (fifty) days of the delivery of the Offer Notice, notify such Offered Party that MCP wishes to include in its sale to the Offeror the same proportion of the shares held by the Offered Party as the proportion of class A shares that MCP proposes to sell to the Offeror. In such case, (x) MCP may, within 90 (ninety) days of the delivery of such notice, sell the Offered Shares to the Offeror at a purchase price, and subject to terms and conditions, no more favourable to such Offeror than those that were set forth in the Offer Notice, and (y) such Offered Party shall be obligated to sell to the Offeror the same proportion of the shares held by the Offered Party as the proportion of class A shares that MCP proposes to sell to the Offeror at the same purchase price per share, and subject to the same terms and conditions, as those applicable to the sale of the Offered Shares by MCP to the Offeror.

(iv) If (x) an Offered Party does not elect to sell its shares pursuant to the foregoing Article 6.9(ii), and (y) MCP does not elect to include the Offered Party's shares in its sale to the Offeror pursuant to the foregoing Article 6.9(iii), MCP may, within 120 (one hundred and twenty) days of the delivery of the Offer Notice, sell its Offered Shares to the Offeror at a purchase price, and subject to terms and conditions, no less favourable to the Offeror than those set forth in the Offer Notice. Upon the consummation of such sale to the Offeror, MCP shall promptly notify the Offered Party as to the circumstances thereof, including the date of the sale, the identity of the purchaser, the shares sold and the price and other key terms and conditions of such sale.

(v) If (x) the Transfer by MCP pursuant to Article 6.9(ii) is not consummated within 90 (ninety) days of the date on which MCP receives the last Sale Request pursuant to such Article 6.9(ii), (y) the transfer by MCP pursuant to Article 6.9(iii) is not consummated within 90 (ninety) days of the delivery of the notice pursuant to such Article 6.9(iii), or (z) the transfer by MCP pursuant to Article 6.9(iv) is not consummated within 120 (one hundred and twenty) days of the delivery of the Offer Notice, as the case may be, then MCP shall not be permitted to sell or transfer the Offered Shares without again complying with the requirements of this Article 6.9.

(vi) For the sake of clarity, this art. 6.9 is based on the assumption that the Offeror shall propose to buy, in addition to class A shares held by MCP, in the proportion set forth under item (i) of art. 6.9, also, and in the same proportion, class A shares, class B shares and class C shares held by the Offered Parties. If this assumption proves to be wrong, the number of Offered Shares shall be adjusted accordingly and proportionally for the exercise of the tagalong and drag-along rights described under art. 6.9, items (ii) and (iii).

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of at least seven managers as follows: four class A managers, one class B manager and two class C managers. The manager(s) need not to be shareholder(s) of the Company.

7.2. MCP is entitled to propose lists of candidates, out of which the general meeting of shareholders of the Company shall appoint all the class A managers and the class C managers (as well as their substitute in case of replacement required). The holder of class B shares shall be entitled to propose a list of candidates out of which the general meeting of the shareholders in the Company shall appoint the class B manager (as well as its substitute in case of replacement required).

7.3. The lists of candidates set forth in the foregoing Article 7.2 shall be submitted to the Company at least two days before the relevant general meeting of the shareholders in the Company, with the indication of the shareholders submitting each such list.

7.4. The managers are appointed and dismissed by the general meeting of shareholders of the Company, which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandates.

7.5. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the sole shareholder or the general meeting of shareholders in the Company, as the case may be, shall fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet at least quarterly and as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice (including via telegram, telex, facsimile and/or e-mail) of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 3 (three) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers which may be given to all managers by fax or email 36 (thirty-six) hours in advance.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his/her proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, provided at least one class C manager is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes casted, provided it includes the favourable vote of at least one class C manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman or two managers present or represented at the meeting (including at least one class C manager). For as long as the holder of the class B shares holds the position as chief executive officer of the Company, the majority consent of the managers, provided it includes the favourable vote of the B manager, shall be required to decide on (i) the determination of the base compensation of the chief executive officer, and (ii) the designation of one or more persons as qualifying to be granted the opportunity to subscribe for, and/or otherwise acquire a number of class C shares issued or to be issued by the Company.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

9.8. A chairperson may be appointed by the board of managers among the board of managers' members to chair the meeting, however such a chairperson shall have no casting vote or any other special voting rights.

Art. 10. Representation.

10.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two managers of the Company, including at least one class C manager, or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers, Voting and Information rights.

12.1. In the event that the Company has a sole shareholder, such sole shareholder shall assume all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him/her at the general meetings of shareholders.

12.4. In the absence of instructions from the board of managers to the contrary, and without prejudice of any provision that may be contained in any other agreement between shareholders, any shareholder shall receive from the Company:

- monthly management accounts and key performance indicators (KPIs) reports within 30 days following the end of each month;
- annual financial statements within 120 days following the end of the fiscal year; and
- any other information financial or otherwise, reasonably required by the shareholders.

12.5. The provisions of article 12.4 above shall apply towards any shareholder irrespective of the participation in the Company's share capital.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are no more than twenty-five shareholders in the Company, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. Resolutions to amend these Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, provided that, resolutions to amend articles 6.4, 6.9(i), 6.9(ii), and/or this Article 13.3 cannot be adopted without the prior written consent of the holder of class A share Luxor Immobiliare S.r.l., a company limited by shares organized under Italian law, with registered office in Florence, Via Masaccio 45/A, registered with the Florence companies' register under no. 05654830487, irrespective of whether by circular resolution or with physical meeting of the shareholders.

13.4. For as long as the holder of class B shares holds the position as chief executive officer of the Company:

(i) the favourable vote of the holders of class B shares shall be required for the designation as member of the board managers of any employee of and/or advisor to the Company, and

(ii) the favourable vote of the holders of class B shares and class C shares, respectively, shall be required for any amendment to these Articles which is such as to materially and adversely prejudice the economic rights of the holders of class B shares and class C shares to (x) subscribe to new issues of class B shares and/or class C shares, respectively, in a 60 (sixty)/40 (forty) proportion, and (y) at the same price per share and upon the same terms and conditions as those applicable to MCP, except if any such amendment of the Articles with respect to the right of each holder of class B shares and/or class C shares is resolved when:

(1) a default has occurred under any financing documents entered into by the Company or any of its Affiliates,

(2) MCP reasonably believes that (i) an event of default may be triggered under any financing documents entered into by the Company or any of its affiliates, and (ii) prompt equity injections are necessary to avoid an event of default occurring, and/or

(3) new shares in the Company are issued to a third party as consideration for an acquisition of a new business, assets and/or company from such third party.

V. Annual accounts - Allocation of profits**Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of the same year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus.

It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the general meeting of shareholders; and

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by a resolution of the general

meeting of shareholders which will determine their powers and arm's length remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the sole shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Art. 17. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour d'avril.

Par devant Maître Blanche Moutrier, notaire établie dans la ville d'Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de STS Medical Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 171.172 (la «Société»), constituée par acte notarié reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 14 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 2426 du 28 septembre 2012.

La réunion est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Anthony THILLMANY, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, et l'assemblée élit comme scrutateur secrétaire Monsieur Anthony THILLMANY, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement au 32A, rue Zénon Bernard, L-4031 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les associés sont présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux apparaissent sur la liste de présence. Cette liste de présence et la procuration, signées par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 6.646.827 (six millions six cent quarante-six mille huit cent vingt-sept) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les associés reconnaissent avoir été dûment informés au préalable.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 206.505 EUR (deux cent six mille cinq cent cinq euros) pour le porter de son montant actuel de 6.646.827 EUR (six millions six cent quarante-six mille huit cent vingt-sept euros) à 6.853.332 EUR (six millions huit cent cinquante-trois mille trois cent trente-deux euros) par l'émission de 206.505 (deux cent six mille cinq cent cinq) parts sociales de classe A, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 186.476,82 EUR (cent quatre-vingt-six mille quatre cent soixante-seize euros et quatre-vingt-deux centimes), au moyen d'apports en nature de Luxor Immobiliare S.r.l.;

3. Souscription et paiement par l'apporteur des nouvelles parts sociales et de la prime d'émission par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Augmentation du nombre de membres du conseil de gérance, création d'une nouvelle classe de gérants, reclassement de Mme Marie-Hélène Emond et de Mme Gaëlle Violette en tant que gérantes de classe C, et nomination de M. Luigi Salvadori et de M. Thomas J. Perkins en tant que gérants de classe A;

6. Refonte complète des statuts de la Société; et

7. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que les associés renoncent à leur droit de recevoir une convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; les associés reconnaissent qu'ils ont été suffisamment informés de l'ordre du jour et qu'ils considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des associés dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 206.505 EUR (deux cent six mille cinq cent cinq euros) pour le porter de son montant actuel de 6.646.827 EUR (six millions six cent quarante-six mille huit cent vingt-sept euros) à 6.853.332 EUR (six millions huit cent cinquante-trois mille trois cent trente-deux euros) par l'émission de 206.505 (deux cent six mille cinq cent cinq) parts sociales de classe A (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 186.476,82 EUR (cent quatre-vingt-six mille quatre cent soixante-seize euros et quatre-vingt-deux centimes) (la «Prime d'Emission»), payable sur un compte prime d'émission général de la Société, la totalité devant être entièrement libérée par Luxor Immobiliare S.r.l., une société à responsabilité limitée de droit italien, ayant son siège social à Florence (Italie), Via Masaccio 45/A, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Florence sous le numéro 05654830487 (l'«Apporteur») au moyen d'un apport en nature consistant en 229.525 (deux cent vingt-neuf mille cinq cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune que l'Apporteur détient dans Ditta Luigi Salvadori S.p.A., une société à responsabilité limitée de droit italien, ayant son siège social à Viuzzo del Piscetto 6/8, Scandicci, Florence, Italie, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Florence sous le numéro 00397360488, REA FI-32691, dont la valeur globale s'élève à 181.376,22 EUR (cent quatre-vingt-un mille trois cent soixante-seize euros et vingt-deux centimes) et d'une créance de 211.605,60 EUR (deux cent onze mille six cent cinq euros et soixante centimes) contre la Société (l'«Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales et le paiement des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport. Il est également décidé de renoncer à tout droit de préemption susceptible de s'appliquer en ce qui concerne l'augmentation de capital décrite dans la résolution 2 ci-dessus.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 28 avril 2015, qui déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales.

Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Apporteur au moyen de l'Apport.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'Apport a été donnée à la Société.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport est estimée à 392.981,82 EUR (trois cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quatre-vingt-un euros et quatre-vingt-deux centimes).

Cette évaluation a été approuvée par tous les gérants de la Société par une déclaration de valeur d'apport en date du 28 avril 2015, qui demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport décrit ci-dessus étant pleinement réalisé, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- MCP III Investment S.à r.l., propriétaire de 6.191.872 (six millions cent quatre-vingt-onze mille huit cent soixante-douze) parts sociales de classe A de la Société;
- Augusto Orsini, propriétaire de 413.288 (quatre cent treize mille deux cent quatre-vingt-huit) parts sociales de classe B de la Société; et
- Dieter Gruber, propriétaire de 41.667 (quarante-et-un mille six cent soixante-sept) parts sociales de classe C de la Société; et
- Luxor Immobiliare S.r.l., propriétaire de 206.505 (deux cent six mille cinq cent cinq) parts sociales de classe A de la Société.

Le notaire acte que les 6.853.332 (six millions huit cent cinquante-trois mille trois cent trente-deux) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider des résolutions à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

Il est décidé d'augmenter le nombre de membres du conseil de gérance de la Société à 7 (sept), de créer une nouvelle classe C de gérants, de reclasser Mme Marie-Hélène Emond et Mme Gaëlle Violette (actuellement gérantes de classe A) en tant que gérantes de classe C, et de nommer M. Luigi Salvadori et M. Thomas J. Perkins en tant que gérants de classe A pour une durée indéterminée.

En conséquence, la nouvelle composition du conseil de gérance est la suivante:

- M. Peter Stephen Laino, résidant professionnellement à 173, Mühlebachstrasse, CH
* 8034 Zürich, Suisse, gérant de classe A;
- M. Stephen Andrew Lehman, résidant professionnellement à CH - 173, Mühlebachstrasse, 8034 Zürich, Suisse, gérant de classe A;
- M. Luigi Salvadori, résidant professionnellement à 28, Piazza del Carmine 50124, Florence, Italie, gérant de classe A;
- M. Thomas J. Perkins, résidant professionnellement à 33 Melrose Street, Boston, MA 02116, USA, gérant de classe A;
- M. Augusto Orsini, résidant professionnellement au 18, Via Giovanni Falcone, 26900 Lodi, Italie, gérant de classe B;
- Mme Marie-Hélène Emond, résidant professionnellement au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérante de classe C; et
- Mme Gaëlle Violette, résidant professionnellement au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérante de classe C.

Sixième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport décrit ci-dessus étant pleinement réalisé, il est décidé de procéder à une refonte complète des statuts de la Société afin de refléter, entre autres, le changement des règles de représentation de la Société et les modifications portant sur la gouvernance, la cession des parts sociales et les droits préférentiels de souscription, afin de leur donner la teneur suivante:

«I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «STS Medical Group S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi»)

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, par résolution de l'assemblée générale des associés de la Société délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du conseil de gérance de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet (a) la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et (b) la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier, mais pas uniquement, acquérir par souscription, achat, échange et/ou de toute autre manière, tous titres, actions, actifs, activités en continuité d'exploitation et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. La Société pourra utiliser ses ressources pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée, participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé seulement, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses Sociétés Apparentées (comme défini ci-dessous). Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses Sociétés Apparentées. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque de crédit, le risque de change, le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt et tout autre risque.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs des associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à 6.853.332 EUR (six millions huit cent cinquante-trois mille trois cent trente-deux euros) représenté par:

- 6.398.377 (six millions trois cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent soixante-dix-sept) parts sociales de classe A;
- 413.288 (quatre cent treize mille deux cent quatre-vingt-huit) parts sociales de classe B; et
- 41.667 (quarante-et-un mille six cent soixante-sept) parts sociales de classe C,

sous forme nominative d'une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit, en une seule ou plusieurs fois, par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés de la Société délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3. L'assemblée générale des associés de la Société pourra également émettre des parts sociales de classe C de la Société à des salariés et/ou des conseillers de la Société et/ou de ses Sociétés Apparentées, tel que déterminé par le conseil de gérance de la Société.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales. La décision de racheter les parts sociales de la Société sera prise par un vote favorable des associés représentant au moins quatre-vingt pour cent (80%) du capital social de la Société et entraînera automatiquement une réduction du capital social par l'annulation de toutes les parts sociales rachetées. Si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables suffisantes sont disponibles quant au surplus de tout prix de rachat.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes. Les parts sociales de classe A, les parts sociales de classe B et les parts sociales de classe C (s'il en existe), le cas échéant, constitueront des classes de parts sociales distinctes de la Société, mais bénéficieront des mêmes droits de vote et droits économiques attachés aux parts sociales ordinaires en droit luxembourgeois et jouiront des mêmes droits à tous niveaux sauf s'il en est spécifiquement disposé autrement dans les Statuts.

6.2 Chaque part sociale de quelque classe que ce soit donne droit à son détenteur à une voix sur tous les sujets sur lesquels les associés ont le droit de voter conformément à la Loi et aux Statuts.

6.3. Envers la Société les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.4.

6.4.1.

(i) Dans l'hypothèse où la Société a l'intention d'émettre des parts sociales de classe A au profit des associés de classe A en échange d'un apport en numéraire, elle notifiera par écrit cette intention aux détenteurs des parts sociales de classe A en décrivant le nombre de parts sociales de classe A à émettre (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe A»), la contrepartie demandée et les conditions générales auxquelles la Société envisage de réaliser cette émission.

(ii) Chaque détenteur de parts sociales de classe A aura quinze (15) jours calendaires à compter de la date de la Notification pour souscrire tout ou partie de sa part au prorata de ces Nouvelles Parts Sociales de Classe A au prix et aux conditions générales spécifiées dans la Notification de la Société en faisant une notification écrite à la Société indiquant le nombre de Nouvelles Parts Sociales de Classe A qu'il souhaite ainsi souscrire.

(iii) Si tout détenteur de parts sociales de classe A ne souscrit pas à sa part au prorata de ces Nouvelles Parts Sociales de Classe A, dans un délai de dix (10) jours après qu'il se soit abstenu d'exercer les droits conférés par le précédent alinéa, les autres détenteurs de parts sociales de classe A auront le droit de souscrire le pourcentage des Nouvelles Parts Sociales de Classe A non souscrites par l'associé qui s'est abstenu de souscrire.

6.4.2.

(i) Si la Société envisage d'émettre des parts sociales de classe A en faveur d'un ou plusieurs tiers, en échange d'un apport en numéraire (une «Emission de Parts Sociales»), elle notifiera à tous les détenteurs de parts sociales de classe A l'Emission de Parts Sociales envisagée par une lettre recommandée avec accusé de réception (la «Notification») qui précisera au moins:

- les principales caractéristiques et conditions de l'Emission de Parts Sociales envisagées;
- des informations sur le ou les tiers intéressés à souscrire tout ou partie des parts sociales de classe A: nom, prénom, profession, nationalité et domicile (si c'est une personne physique), dénomination sociale, siège social, numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (si c'est une personne morale);
- le nombre de parts sociales que le ou les tiers ont l'intention de souscrire (les «Nouvelles Parts Sociales»);
- le prix de souscription par part (le «Prix de Souscription»);
- la date envisagée pour l'Emission de Parts Sociales;
- les délais de souscription des parts sociales de classe A.

(ii) Chaque détenteur de parts sociales de classe A aura le droit mais ne sera pas obligé de souscrire au Prix de Souscription et aux mêmes conditions que celles stipulées dans la Notification de nouvelles parts sociales de classe A de la Société à émettre en plus des Nouvelles Parts Sociales (le «Droit de Souscription»).

Le nombre maximum de parts sociales que chaque détenteur de parts sociales A aura le droit de souscrire conformément au Droit de Souscription sera celui qui permet à chaque détenteur de parts sociales A de garder le même pourcentage de participation au capital social de la Société et le même pourcentage des créances sur la Société existant au titre des comptes courants d'associés que celui qu'il détient au moment de la Notification (ou si d'autres Notifications sont faites de temps à autre, au moment de la Notification la plus récente).

(iii) Si un détenteur de parts sociales A souhaite exercer son Droit de Souscription, il devra, à tout moment dans un délai fixé par la société qui ne peut en aucun cas être inférieur à cinq (5) jours ouvrables suivant la date de la Notification, informer la Société de sa décision d'exercer son Droit de Souscription en indiquant le nombre de parts sociales A qu'il souhaite souscrire («la Notification de Souscription»).

(iv) En cas d'Emission de Parts Sociales, le nombre de parts sociales à émettre sera égal au nombre des Nouvelles Parts Sociales ajouté au nombre de parts sociales créées en conséquence des Notifications de Souscription faite par les détenteurs de parts sociales A exerçant leur Droit de Souscription.

6.4.3. Le droit de souscription accordé au titre de l'article 6.4.1 et le Droit de Souscription accordé au titre de l'article 6.4.2 s'appliquent à tous les détenteurs de parts sociales A, quel que soit l'importance de la participation du détenteur de parts sociales A concerné au capital de la Société.

6.5. Si la Société a un associé unique, cet associé unique a le droit de Transférer librement ses parts sociales, en tout ou partie, à tout tiers. Pour les besoins des Statuts, (a) «Transférer» désigne un transfert direct ou indirect, une vente, une cession, une création de toute Charge sur, une donation ou un transfert par opération de la loi (autre que par voie de fusion de la Société) ou une aliénation (directe ou indirecte et volontaire ou non) de, toute part sociale de la Société ou de tout droit de jouissance y relatif, y compris tout transfert de droits d'option relatifs aux parts sociales de la Société; «Transférant» et «Transféré» doivent être interprétés en accord avec la définition qui précède, et (b) «Charge» désigne tout gage, sûreté, hypothèque, privilège, nantissement, usufruit, séquestre, créance, option, droits de tiers ou toute restriction de toute nature, selon le contexte. Si la Société a plus d'un associé, le Transfert de parts sociales à des non-associés et entre associés est soumis à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés de la Société représentant au moins $\frac{3}{4}$ (trois-quart) du capital social de la Société et aux dispositions énoncées aux Articles 6.6 à 6.8. Un Transfert de parts sociales de la Société réalisé conformément aux dispositions énoncées dans ces Articles n'est opposable à la Société et/ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.6. Un registre des associés sera tenu et conservé au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le requiert.

6.7. Aucun détenteur de parts sociales de classe A, de parts sociales de classe B et/ou de parts sociales de classe C ne peut Transférer ses parts sociales de la Société à tout tiers ou à tout autre associé de la Société (autre que, dans un souci de clarté, la Société) sans le consentement écrit préalable de MCP III Investment S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 7A, rue Robert Stümper, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 171.172 («MCP»), à l'exception des Transferts:

(i) sur instruction de MCP pour le cas où tout détenteur direct ou indirect de parts sociales de classe B et/ou détenteur direct ou indirect de parts sociales de classe C met fin pour quelque raison que ce soit à son contrat de travail avec ou à sa relation de conseiller de la Société;

(ii) de tout ou partie des parts sociales de classe A, des parts sociales de classe B, des parts sociales de classe C détenues par l'associé Transférant à un véhicule d'investissement (x) dans lequel l'associé Transférant détient au moins 80% (quatre-vingt pourcent) des titres de capital, et (y) avec une notification préalable à MCP, et à condition que ce Transfert soit réputé valable envers la Société et les autres associés, seulement dans la mesure où l'accord documentant ce Transfert contient des dispositions selon lesquelles, si un événement qui amènerait le véhicule d'investissement à ne plus être détenu à 80% par l'associé Transférant devait se produire, l'associé Transférant devra, avant la réalisation de cet événement, immédiate-

ment faire en sorte que ce véhicule d'investissement re-Transfère les parts sociales Transférées à cet associé Transférant, et

(iii) réalisés conformément à l'Article 6.9 des Statuts.

6.8. Tout Transfert de parts sociales de la Société réalisé par MCP, autre qu'un Transfert à une Société Apparentée, est soumis au respect préalable de l'Article 6.9. Tout Transfert à une Société Apparentée est réputé valable envers la Société et les autres associés, seulement si l'accord documentant ce Transfert contient des dispositions par lesquelles, si un événement amenant la Société Apparentée à ne plus être Apparentée à MCP devait de produire, MCP, avant la réalisation de cet événement, devra immédiatement faire en sorte que la Société Apparentée re-Transfère les parts sociales de classe A soit à MCP, soit à une autre Société Apparentée à MCP.

Pour les besoins de ces Statuts, «Société Apparentée» désigne, en relation avec toute personne, une autre personne qui directement ou indirectement, à travers un ou plusieurs intermédiaires, contrôle, est contrôlée par, ou est sous le contrôle commun avec, la personne spécifiée, à condition que, dans le cas où un associé de la Société est un fonds d'investissement ou une entité contrôlée par un fonds d'investissement (le «Fonds d'Investissement»), tout véhicule d'investissement collectif géré ou conseillé par le Fonds d'Investissement et toute «Société lui étant Apparentée» sera réputée être une Société Apparentée du Fonds d'Investissement et vice versa, à condition en outre que le portefeuille de sociétés du Fonds d'Investissement et ses Sociétés Apparentées ne soient pas réputées être une Société Apparentée du Fonds d'Investissement et vice versa, et à condition enfin, que la Société ne soit pas réputée être une Société Apparentée de tout associé à cet égard. Pour les besoins de cette définition, le terme «contrôle» désigne, en relation avec toute personne (autre qu'une personne physique), (a) la détention directe ou indirecte de plus de 50% des droits de vote dans le capital de cette personne, (b) le droit de nommer, ou de faire nommer, plus de 50% des membres du conseil de gérance (ou tout organe de direction similaire) de cette personne, ou (c) le droit de diriger substantiellement l'activité et les lignes de conduite de cette personne.

6.9

(i) Si MCP désire vendre tout ou partie de ses parts sociales et a reçu d'un tiers (l'«Offrant») une offre écrite de bonne foi d'acquérir tout ou partie des parts sociales de classe A dont il est propriétaire (les «Parts Sociales Offertes»), MCP devra envoyer une notification d'offre (la «Notification d'Offre») à tous les détenteurs de parts sociales de classe A, à tous les détenteurs de parts sociales de classe B et à tous les détenteurs de parts sociales de classe C (chacun, une «Partie Offerte»). La Notification d'Offre devra mentionner l'identité de l'Offrant et tous autres termes essentiels de cette offre. Chaque Partie Offerte aura 20 (vingt) jours à compter de la date de remise de la Notification d'Offre pour notifier par écrit à MCP qu'elle désire inclure les parts sociales qu'elle détient dans la proposition d'acquisition de MCP selon les mêmes termes et dans la même proportion que la proportion de parts sociales de classe A que l'Offrant a proposé d'acquérir.

(ii) Si, dans les 20 (vingt) jours de la remise de la Notification d'Offre à la Partie Offerte, MCP reçoit une demande écrite de la Partie Offerte d'inclure les parts sociales qu'elle détient dans la proposition d'acquisition du détenteur de MCP (la «Demande d'Acquisition»), dans le 90 (quatre-vingt-dix) jours de la réception de la dernière Demande d'Acquisition, MCP devra vendre les Parts Sociales Offertes à l'Offrant au prix et selon des termes pas plus avantageux pour l'Offrant que ceux qui étaient indiqués dans la Notification d'Offre, auquel cas chaque Partie Offerte ayant fait la demander mentionnée ci-dessus aura le droit de se rallier à cette acquisition proposée par MCP et de vendre à l'Offrant la même proportion de ses parts sociales que la proportion de parts sociales de classe A que MCP vend, au même prix par part sociale, et selon les mêmes termes, que ceux applicables à la vente des Parts Sociales Offertes par MCP à l'Offrant.

(iii) Si une Partie Offerte ne souhaite pas vendre ses parts sociales de la Société selon le droit de sortie conjointe décrit à l'Article 6.9(ii) ci-dessus, dans la limite de temps prévue à cet Article 6.9(ii), MCP peut, dans le 50 (cinquante) jours de la remise de la Notification d'Offre, notifier à cette Partie Offerte que MCP souhaite inclure dans sa vente à l'Offrant la même proportion de parts sociales détenues par la Partie Offerte que la proportion de parts sociales de classe A que MCP propose de vendre à l'Offrant. Dans ce cas, (x) MCP peut, dans les 90 (quatre-vingt-dix) jours de la remise de cette notification, vendre les Parts Sociales Offertes à l'Offrant au prix, et selon des termes pas plus favorables à l'Offrant que ceux qui étaient mentionnés dans la Notification d'Offre, et (y) cette Partie Offerte sera obligée de vendre à l'Offrant la même proportion de parts sociales qu'elle détient que la proportion de parts sociales de classe A que MCP propose de vendre à l'Offrant au même prix par part sociale et selon les mêmes termes que ceux applicables à la vente des Parts Sociales Offertes par MCP à l'Offrant.

(iv) Si (x) une Partie Offerte ne souhaite pas vendre ses parts sociales conformément à l'Article 6.9(ii) ci-dessus, et (y) MCP ne décide pas d'inclure les parts sociales de la Partie Offerte dans sa vente à l'Offrant conformément à l'Article 6.9 (iii) ci-dessus, MCP peut, dans les 120 (cent vingt) jours de la remise de la Notification d'Offre, vendre ses Parts Sociales Offertes à l'Offrant au prix et selon des termes pas moins favorables à l'Offrant que ceux mentionnés dans la Notification d'Offre. A compter de la réalisation de cette vente à l'Offrant, MCP doit promptement notifier la Partie Offerte des circonstances y relatives, y compris la date de la vente, l'identité de l'acquéreur, les parts sociales vendues et le prix, et les autres termes essentiels de cette vente.

(v) Si (x) le Transfert par MCP selon l'Article 6.9(ii) n'est pas réalisé dans le 90 (quatre-vingt-dix) jours de la date à laquelle MCP reçoit la dernière Demande d'Acquisition conformément à l'Article 6.9(ii), (y) le transfert par MCP conformément à l'Article 6.9(iii) n'est pas réalisé dans les 90 (quatre-vingt-dix) jours de la remise de la notification selon cet Article 6.9(iii), ou (z) le transfert par MCP conformément à l'Article 6.9(iv) n'est pas réalisé dans les 120 (cent-vingt) jours

de la remise de la Notification d'Offre, selon le cas, alors, MCP n'aura pas le droit de vendre ou transférer les Parts Sociales Offertes sans se conformer de nouveau aux dispositions de cet Article 6.9.

(vi) A titre d'explication, cet article 6.9 est basé sur l'hypothèse selon laquelle l'Offrant proposera d'acheter, en plus des parts sociales de classe A que possède MCP, dans la proportion décrite à l'alinéa (i) de l'article 6.9., et dans la même proportion, des parts sociales de classe A, des parts sociales de classe B et des parts sociales de classe C que possèdent les Parties Offertes. Si cette hypothèse s'avère être fautive, le nombre de Parts Sociales Offertes sera modifié en conséquence et de manière proportionnelle pour l'exercice du droit de sortie conjointe et du droit de sortie forcée décrits à l'article 6.9 alinéas (ii) et (iii).

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins sept gérants comme suit: quatre gérants de classe A, un gérant de classe B et deux gérants de classe C. Les gérants peuvent ne pas être associés.

7.2. MCP est autorisé à proposer des listes de candidats, à partir desquelles l'assemblée générale des associés de la Société devront nommer tous les gérants de classe A et tous les gérants de classe C (ainsi que leurs remplaçants si un remplaçant est nécessaire). Le détenteur de parts sociales de classe B sera autorisé à proposer une liste de candidats, à partir de laquelle l'assemblée générale des associés de la Société devra nommer le gérant de classe B (ainsi que son remplaçant si un remplaçant est nécessaire).

7.3. Les listes de candidats établies à l'Article 7.2 qui précède seront soumises à la Société au moins deux jours avant l'assemblée générale des associés de la Société pertinente, avec l'indication des associés ayant soumis chacune des listes.

7.4. Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés de la Société, qui détermine leurs pouvoirs, leurs rémunérations ainsi que la durée de leur mandat.

7.5. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés de la Société, le cas échéant, par la Loi ou les présents Statuts relèveront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira au minimum tous les trimestres et aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit (y compris par télégramme, télex, télécopie et/ou par courriel) de toute réunion du conseil de gérance au moins trois (3) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance qui pourra être communiqué à tous les gérants par télécopie ou courriel trente-six (36) heures à l'avance.

9.3. Aucune convocation préalable n'est requise si tous membres du conseil de gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par courrier ou télécopie ou tous autres moyens électroniques de communication y compris le courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée pourvu qu'au moins un gérant de classe C soit présent ou représenté. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées, pourvu qu'elle inclue au moins un vote en leur faveur d'un gérant de classe C. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président et deux gérants présents ou représentés à la réunion (ce qui inclut au moins un gérant de classe C). Aussi longtemps que le détenteur de parts sociales de classe B occupe le poste de chef de la direction de la Société, le consentement de la majorité des gérants, pourvu qu'elle inclue le vote en faveur du gérant de classe B, devra être requis pour décider de (i) la détermination de la rémunération de base du chef de la direction, et (ii) la désignation d'une ou plusieurs personnes admissibles pour avoir la possibilité de souscrire et/ou d'acquiescer de quelque manière que ce soit un nombre de parts sociales de classe C émises ou à émettre par la Société.

9.6. Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant aux réunions peuvent s'entendre et se parler. La participation aux réunions par un de ces moyens équivaut à une participation en personne aux réunions.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

9.8. Un président peut être nommé par le conseil de gérance au sein des membres du conseil de gérance pour présider la réunion, toutefois, ce dernier ne possèdera pas de voix prépondérante ou quelques autres droits de vote spéciaux.

Art. 10. Représentations.

10.1 La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers, par les signatures conjointes de deux gérants de la Société, ce qui inclut au moins un gérant de classe C, ou par la ou les signature(s) simple ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des présents Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants.

11.1 Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs, Droits de vote et Droit à l'information.

12.1. Dans le cas où la Société aurait un associé unique, ce dernier exercerait tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

12.4. En l'absence d'instructions contraires du conseil de gérance et sans préjudice de toute disposition contraire qui peut exister dans tout autre accord entre associés, tout associé recevra de la Société:

- des comptes de gestion mensuels et des rapports contenant les indicateurs clé de performance dans les 30 (trente) jours suivant la fin de chaque mois;
- les comptes annuels dans les 120 (cent vingt) jours suivant la fin de l'exercice social; et
- toute information de nature financière ou autre que peuvent raisonnablement demander les associés.

12.5. Les dispositions de l'article 12.4. ci-dessus s'appliqueront à tout associé, quel que soit le montant de sa participation au capital de la Société.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés de la Société n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, étant donné que les résolutions modifiant les articles 6.4., 6.9.(i), 6.9.(ii) et cet article 13.3. ne peuvent être adoptées sans l'accord écrit et préalable du détenteur de parts sociales A, Luxor Immobiliare S.r.l., une société à responsabilité de droit italien, dont le siège social est situé 45/A Via Masaccio, Florence, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Florence sous le numéro 05654830487, peu important à cet égard que ces résolutions soient prises par le biais de résolutions circulaires ou d'une réunion où les associés sont présents en personne.

13.4. Aussi longtemps que le détenteur de parts sociales de classe B occupe la fonction de chef de la direction de la Société:

(i) le vote favorable des détenteurs de parts sociales de classe B sera requis pour désignation de tout employé et/ou de tout conseiller en tant que membre du conseil de gérance de la Société, et

(ii) le vote favorable des détenteurs de parts sociales de classe B et des détenteurs de parts sociales de classe C, respectivement, sera requis pour toute modification des présents Statuts qui serait de nature à porter une atteinte significative aux droits économiques des détenteurs de parts sociales de classe B et/ou des détenteurs de parts sociales de classe C de (x) souscrire aux nouvelles émissions de parts sociales de classe B et /ou classe C, respectivement, dans une proportion de soixante (60)/quarante (40), et (y) au même prix par part sociale et aux mêmes termes que ceux applicables à MCP, sauf si une telle modification des Statuts en ce qui concerne le droit de chaque détenteur de parts sociales de classe B et/ou classe C est résolu lorsque:

(1) un manquement s'est produit en vertu de tout documents de financement conclus par la Société ou une de ses Société Apparentées,

(2) MCP estime raisonnablement que (i) un cas de manquement peut être déclenché en vertu de tous les documents de financement conclus par la Société ou une de ses Société Apparentées, et (ii) de rapides injections de fonds sont nécessaires afin d'éviter la survenance d'un cas de manquement et/ou,

(3) des nouvelles parts sociales de la Société sont émises à un tiers en contrepartie de l'acquisition d'une nouvelle activité, de nouveaux actifs et/ou d'une nouvelle société à ce tiers.

V. Comptes annuels' Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance de la Société doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Sociétés ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe présentant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, de l'auditeur statutaire (s'il y en a) et des associés à l'égard de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'assemblée générale des associés; et
- (iv) le paiement est fait des lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Disposition Générale. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.» Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document aux parties comparantes, elles ont signé avec nous, Notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: AFONSO-DA CHAO CONDE, THILLMANY, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 avril 2015. Relation: EAC/2015/9878. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 15 mai 2015.

Référence de publication: 2015072835/950.

(150082992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Tek Car Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 408, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 196.722.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Steve ZASTAWNIK, commerçant indépendant, né à Thionville (France) le 13 janvier 1981, demeurant à F-54720 Lexy, 14, rue du Cochet.

2.- Madame Prêscillia THIRY, employée, née à Messancy (Belgique) le 7 avril 1987, demeurant à F-54720 Lexy, 14, rue du Cochet.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, objet, siège, durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes, entre la propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'achat et la vente de véhicules automobiles neufs et d'occasion, le commerce d'accessoires pour véhicules automobiles ainsi que toutes opérations qui s'y rattachent.

La société pourra également exercer l'activité de nettoyage de véhicules ainsi qu'accorder une garantie sur les véhicules vendus par elle.

La société a aussi pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. D'une façon générale, l'entreprise pourra effectuer toutes les opérations accessoires se rapportant directement ou indirectement à son objet, tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a également pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, bâtis ou non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra effectuer des prestations de services administratifs, financiers, ainsi que le commissionnement.

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement, en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

Art. 3. La société prend la dénomination de "TEK CAR DISTRIBUTION s.à r.l.".

Art. 4. Le siège social est établi à Rodange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, apports, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites comme suit:

| | |
|--|-----|
| a) Monsieur Steve ZASTAWNIK, préqualifié, vingt parts sociales | 20 |
| b) Madame Priscillia THIRY, préqualifiée, quatre-vingts parts sociales | 80 |
| Total: cent parts sociales | 100 |

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants ci-avant désignés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Steve ZASTAWNIK, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- Le siège social est établi à L-4832 Rodange, 408, route de Longwy.

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ZASTAWNIK, THIRY, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 5 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/13976. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 15 mai 2015.

Référence de publication: 2015072854/146.

(150082713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

**The Four Plus (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Unipersonnelle,
(anc. The Four Plus (Luxembourg) S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 49.717.

L'an deux mille quinze, le huit avril.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «THE FOUR PLUS (Luxembourg) S.A.», établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B49.717, constituée par-devant Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 144 du 31 mars 1995. Les statuts ont été modifiés par acte sous seing privé en date du 15 septembre 2000, publié au dit Mémorial C, numéro 192 du 14 mars 2001. Elle a fusionné avec la société de droit italien IFF- Iniziative Finanziarie Farmaceutiche S.R.L., suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER de Luxembourg en date du 19 décembre 2014, publié au dit Mémorial C, numéro 4017 du 31 décembre 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Gabriele SCHNEIDER, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont,

qui désigne comme secrétaire Gabriele SCHNEIDER, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont,

L'assemblée choisit comme scrutateur Michel SCHAEFFER, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L- 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Monsieur le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que l'actionnaire présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, sont indiqués sur une liste de présence signée «ne varietur» par l'actionnaire présent, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire présent ou représenté se reconnaît dûment convoqué et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Constatation de la réunion de toutes les actions entre les mêmes mains et transformation de la société en société anonyme unipersonnelle, ajout subséquent d'un deuxième alinéa à l'article 6 et modification subséquente du troisième alinéa de l'article 7 des statuts de la société;

2) Démission de deux administrateurs;

2) Nomination de l'administrateur unique;

3) Modification de l'article 5 des statuts pour l'adapter à la loi du 28 juillet 2014;

4) Divers.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate la réunion de toutes les actions de la société entre les mêmes mains, transformant la société en société anonyme unipersonnelle, conformément à l'article 23 de la loi du 25 août 2006, et décide par conséquent d'ajouter un deuxième alinéa à l'article 6 et de modifier l'alinéa 3 de l'article 7 des statuts de la société, lesquels auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Ajout deuxième alinéa.** Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, l'administrateur unique, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même. Dans ce cas de figure toute référence aux présents statuts au conseil d'administration s'appliquera à l'administrateur unique.»

« **Art. 7. Troisième alinéa.** La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.»

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission des mandats d'administrateurs de Monsieur Jérôme Domange et de Madame Gabriele Schneider avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'assemblée décide de renouveler le mandat de l'administrateur Monsieur Antonio DANELON, comptable, avec adresse professionnelle à CH-6900 Lugano (Suisse), Via Dufour, 1, de sorte qu'il sera désormais l'administrateur unique de la société, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2021.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'adapter l'article 5 des statuts de la société à la loi du 28 juillet 2014, lequel article aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-sept mille euros (EUR 30.987,-), représenté par cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-sept euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 247,90) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Tous les certificats au porteur émis devront être immobilisés auprès d'un dépositaire désigné par le conseil d'administration. Le conseil d'administration informera les actionnaires de toute nomination de dépositaire ou de tout changement le concernant dans le délai de 15 jours ouvrables. Les actes de nomination ou changement concernant les dépositaires devront être déposés et publiés conformément à l'article 11bis §1^{er}, 3), d) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Un registre des actions au porteur sera ouvert, lequel se trouvera auprès de dépositaire et renseignera la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre des actions au porteur ou coupures détenues, la date du dépôt, les transferts, l'annulation ou la conversion des actions en titres nominatifs avec leur date.

La propriété de l'action au porteur d'établie par l'inscription sur le registre des actions au porteur. A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat peut être lui délivré par le dépositaire constatant toutes les inscriptions le concernant qui lui sera remis endéans 8 jours calendrier.

Toute cession entre vifs est rendue opposable vis-à-vis des tiers et de la Société par un constat de transfert inscrit par dépositaire sur le registre des actions au porteur sur base de tout document ou notification constatant le transfert de propriété entre cédant et cessionnaire. La notification de transfert pour cause de mort est valablement faite à l'égard de dépositaire, s'il n'y a opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.

Les actions au porteur ne se trouvant pas en dépôt ou n'étant pas valablement inscrites dans le registre des actions au porteur, verront leurs droits suspendus.

La Société peut exister avec un seul actionnaire»

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est fixé à quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept euros (EUR 495.787,-), représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-sept euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 247,90) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmenté ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Les actions représentatives de ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises dans la forme et au prix, avec ou sans prime d'émission, et libérées en espèces ou par apports en nature, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à fixer toutes autres modalités et à déterminer toutes autres conditions des émissions.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription.

Le conseil d'administration peut déléguer tout mandataire pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à huit cent cinquante euros (EUR 850,-) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: SCHNEIDER, SCHAEFFER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/11372. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 12 mai 2015.

Référence de publication: 2015072858/121.

(150082508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

SIP Agriculture S.A., Sherpa Investments Partners Agriculture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 174.819.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2015.

Pour SHERPA INVESTMENTS PARTNERS AGRICULTURE S.A.

En abrégé SIP AGRICULTURE S.A.

Référence de publication: 2015072738/12.

(150083050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Wëldfleisch vun Lëtzebuerg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 15A, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 154.394.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRODESSE S.à r.l.

19, rue de la Gare

L-3237 BETTEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2015072886/13.

(150082172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Regal Holdings Company S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 41.472.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 27 avril 2015, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Aris Georgiadis, avec adresse au 6, Demokritou Street, 10671 Athènes, Grèce

- Ioannis Aloupis, avec adresse à 47, Akti Miaouli, 18536 Piraeus, Grèce

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

2. Nomination de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, au mandat de réviseur d'entreprises agréé, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

3. Nomination de Peggy Murphy, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

4. Acceptation de la démission de Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2015.

Référence de publication: 2015073425/24.

(150083314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

Stella Maris Finances Sàrl SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2336 Luxembourg, 68A, Montée Pilate.

R.C.S. Luxembourg B 140.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015072754/9.

(150082397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Solento S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.400,00.

Siège social: L-1514 Luxembourg, 18, rue Xavier de Feller.

R.C.S. Luxembourg B 187.298.

In the year two thousand and fifteen, on the fifth of May,

Before Maître Danielle KOLBACH, Notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

Mr Michal BOHOSIEWICZ, born on 6 January 1981 in Szczecin, Poland, residing at 18, rue Xavier de Feller, L-1514 Luxembourg,

here represented by Sara LECOMTE, private employee, professionally residing in Redange-sur-Attert by virtue of a proxy given privately to her (the Appearing Party or the Sole Shareholder).

The aforeseaid proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of all the shares of Solento S.à r.l., a Société à responsabilité limitée, having its registered office at 18, rue Xavier de Feller, L-1514 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by Maître Joseph ELVINGER, Notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 19 May 2014, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 187298, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2018 on 31 July 2014; the Articles of Association of which have never been amended.

Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended (Article 200-2) provides that a sole shareholder of a Société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2 and declared and requested the Notary to act that:

First resolution

The sole member decides to increase the corporate capital by an amount of thirteen thousand euros (EUR 13,000.-) so as to raise it from its current amount of twenty five thousand four hundred euros (EUR 12,400.-) up to twenty five thousand four hundred euros (EUR 25,400.-) by the issue of one hundred and thirty (130) new shares having a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each; all fully subscribed and paid up by a contribution in cash.

Second resolution

Mr Michal BOHOSIEWICZ, prenamed, declared to subscribe to the one hundred and thirty (130) new shares, and to have them fully paid up by a contribution in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of thirteen thousand euros (EUR 13,000.-); evidence of such contribution has been provided to the undersigned notary through a bank certificate.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole member decides to amend the article 8 of the Articles of Association to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's capital is set at twenty five thousand four hundred euros (EUR 25,400.-) represented by two hundred and fifty four (254) shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each.”

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person who signed with the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le cinq mai,

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Monsieur Michal BOHOSIEWICZ, né le 6 janvier 1981 à Szczecin, Pologne, demeurant à L-1514 Luxembourg, 18, rue Xavier de Feller (la Partie Comparante ou l'Associé Unique),

représenté par Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

La partie comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée Solento S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue Xavier de Feller, L-1514 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 187298, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 19 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2018 du 31 juillet 2014, et dont les statuts n'ont à ce jour jamais été modifiés.

L'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée (Article 200-2) dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit.

L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, par la présente adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2 déclare et demande au Notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de treize mille euros (EUR 13.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) à vingt-cinq mille quatre cents euros (EUR 25.400,-) par l'émission de cent trente (130) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées par un apport en numéraire.

Deuxième résolution

Monsieur Michal BOHOSIEWICZ, prénommé, a déclaré souscrire aux cent trente (130) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement par un apport en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de treize mille euros (EUR 13.000,-); ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide d'en modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille quatre cents euros (EUR 25.400,-) représenté par deux cent cinquante-quatre (254) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Frais et dépense

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, passé à Redange-sur-Attert, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec le notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 07 mai 2015. Relation: DAC/2015/7588. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 13 mai 2015.

Référence de publication: 2015072748/101.

(150082470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Archea Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.852.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2015

L'Assemblée Générale renomme:

- Alain WÜRGLER, Président;
- François HAQUENNE, Administrateur;
- Nico THILL, Administrateur

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

L'Assemblée Générale renomme comme réviseur d'entreprises agréé:

- PricewaterhouseCoopers, 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2015.

Référence de publication: 2015072980/19.

(150083418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

Saar Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 144.187.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015072765/9.

(150082005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

HEDF II Luxembourg 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 577.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 159.853.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Suite au procès-verbal de la décision de l'associé unique de HEDF II Luxembourg 5 S.à r.l. (la «Société») prise en date du 30 avril 2015, il a été décidé:

- de clôturer la liquidation de la Société en date du 30 avril 2015;
- de donner décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats respectifs pendant la liquidation;
- de conserver les livres et documents sociaux de la Société pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société situé au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2015.

Pour extrait analytique conforme

Hines European Development Fund II L.P..

Associé unique

Référence de publication: 2015073233/22.

(150083770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

Syniverse Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 18.002,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 177.980.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015072761/12.

(150082927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Syniverse Technologies Limited Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 7.314.175,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 109.389.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015072762/12.

(150082937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Shiplux IV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 111.972.

Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2015

M. Michel JADOT, M. Kristof WUYTACK et M. Jozef ADRIAENS sont renommés administrateurs.

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société BDO AUDIT S.A.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.

Kristof Wuytack, administrateur, a comme nouvelle adresse: 3, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Michel Jadot / Jozef Adriaens

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015072795/15.

(150082967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Whirlpool Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 136.307.888,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 171.554.

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of May.

Before Maître Blanche Moutrier, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Whirlpool Luxembourg, a Luxembourg private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 110.585 (the “Sole Shareholder”),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 32A, rue Zénon Bernard, L-4001 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed “ne varietur” by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Whirlpool Luxembourg Investments S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 171.554, incorporated by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), on 13 September 2012, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” (“Mémorial C”) on 1 October 2012 number 2437 (the “Company”).

The articles of incorporation of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted by Maître Henri Hellinckx, above mentioned, on 25 September 2012, published in the Mémorial C number 2678 on 31 October 2012.

II.- That the 87,807,888 (eighty-seven million eight hundred seven thousand eight hundred eighty-eight) shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each and representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 48,500,000 (forty-eight million five hundred thousand Euro), so as to raise it from its current amount of EUR 87,807,888 (eighty-seven million eight hundred seven thousand eight hundred eighty-eight Euro) to EUR 136,307,888 (one hundred thirty-six million three hundred seven thousand eight hundred eighty-eight Euro) by the issuance of 48,500,000 (forty-eight million five hundred thousand) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, subject to the payment of a global share premium in an amount of EUR 436,500,000 (four hundred thirty-six million five hundred thousand Euro), the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

2. Subscription and payment by the Sole Shareholder of the new shares by way of a contribution in kind;

3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 48,500,000 (forty-eight million five hundred thousand Euro) so as to raise the share capital from its current amount of EUR 87,807,888 (eighty-seven million eight hundred seven thousand eight hundred eighty-eight Euro) to EUR 136,307,888 (one hundred thirty-six million three hundred seven thousand eight hundred eighty-eight Euro) by the issuance of 48,500,000 (forty-eight million five hundred thousand) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the “New Shares”), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 436,500,000 (four hundred thirty-six million five hundred thousand Euro) payable on the share premium account of the Company (the “Share Premium”), the whole to be fully paid-up by a contribution in kind made by the Sole Shareholder and consisting of a receivable in an amount of EUR 485,000,000 (four hundred eighty-five million Euros (the “Contribution”) with effect as of October 10, 2014.

Second resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the contribution in kind as described below with effect as of October 10, 2014.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder hereby declares to subscribe to the New Shares with effect as of October 10, 2014. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through a contribution in kind as described below.

Description of the Contribution

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange of the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of the Contribution.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to EUR 485,000,000 (four hundred eighty-five million Euros)].

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 30th April 2015, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it as a formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) Mr. Marc Zaal, residing at 19, Via Aldesago, CH-6974 Aldesago, Lugano, Switzerland, Category A manager of the Company;

b) Mr. Luca Oglialoro, residing at Viale Guido Borghi 27, I-21025 Comerio, Italy, Category A manager of the Company;

c) Mrs. Stefan Lieven De Jonghe, residing at Viale Guido Borghi 27, I-21025 Comerio, Italy, category A manager of the Company;

d) Mr. Tony Andrew Whiteman, residing at 14, Rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, Grand-Duchy of Luxembourg, category B manager of the Company;

e) Mr. Michael Lange, residing at 16, Rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, category B manager of the Company, and

f) Mr. Jain Macleod, residing at 59, Cité Millewee, L-8064 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, category B manager of the Company;

all represented here by Mrs. Sofia Alfonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association with effect as of October 10, 2014 so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 136,307,888 (one hundred thirty-six million three hundred seven thousand eight hundred eighty-eight Euro), represented by 136,307,888 (one hundred thirty-six million three hundred seven thousand eight hundred eighty-eight) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each”.

(...)

The second paragraph of article 8 shall remain unchanged.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le quatrième jour du mois de mai.

Par devant Maître Blanche Moutrier, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Whirlpool Luxembourg, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social sis au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.585 (l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 32A, rue Zénon Bernard, L-4001 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I - La partie comparante est l'associé unique de Whirlpool Luxembourg Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, régie par les lois du Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.554, constituée suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") le 1 octobre 2012 numéro 2437 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx soussigné le 25 septembre 2012, publié au Mémorial C numéro 2678 le 31 octobre 2012.

II - Que les 87.807.888 (quatre-vingt-sept millions huit cent sept mille huit cent quatre-vingt-huit) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 48.500.000 EUR (quarante-huit millions cinq cent mille euros) afin de le porter de son montant actuel de 87.807.888 EUR (quatre-vingt-sept millions huit cent sept mille huit cent quatre-vingt-huit euros), à 136.307.888 EUR (cent trente-six millions trois cent sept mille huit cent quatre-vingt-huit euros) par l'émission de 48.500.000 (quarante-huit millions cinq cent mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 436.500.000 EUR (quatre cent trente-six millions cinq cent mille euros), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature;

2. Souscription et libération par l'Associé Unique des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 48.500.000 EUR (quarante-huit millions cinq cent mille euros) afin de le porter de son montant actuel de 87.807.888 EUR (quatre-vingt-sept millions huit cent sept mille huit cent quatre-vingt-huit euros), à 136.307.888 EUR (cent trente-six millions trois cent sept mille huit cent quatre-vingt-huit euros) par l'émission de 48.500.000 (quarante-huit millions cinq cent mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 436.500.000 EUR (quatre cent trente-six millions cinq cent mille euros), affecté au compte prime d'émission de la société (la «Prime d'émission»), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature réalisé par l'Associé Unique et consistant en une créance d'un montant total de 485.000.000 EUR (quatre cent quatre-vingt-cinq millions d'euros l'«Apport») avec effet au 10 octobre 2014.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et la libération par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission par voie de l'apport en nature tel que décrit ci-après, avec effet au 10 octobre 2014.

Souscription - Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales avec effet au 10 octobre 2014. L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également sujette au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par voie de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

Description de l'Apport

L'apport réalisé par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Emission, est composé de l'Apport.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 485.000.000 EUR (quatre cent quatre-vingt-cinq millions d'euros).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 30 avril 2015, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

- a) M. Marc Zaal, résidant au 19, Via Aldesago, CH-6974 Aldesago, Lugano, Suisse, gérant de catégorie A de la Société;
- b) M. Luca Oglialoro, résidant au Viale Guido Borghi 27, I-21025 Comerio, Italie, gérant de catégorie A de la Société;
- c) M. Stefan Lieven De Jonghe, residing at Viale Guido Borghi 27, I-21025 Comerio, Italie, gérant de catégorie A de la Société;
- d) M. Tony Andrew Whiteman, résidant au 14, Rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B de la Société;
- e) M. Michael Lange, résidant au 16, Rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B de la Société;
- f) M. Iain Macleod, résidant au 59, Cité Millewee, L-8064 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B de la Société;

Tous représentés par Mme Sofia Alfonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration de valeur de l'apport mentionnée ci-dessus.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Troisième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société avec effet au 10 octobre 2014 pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 136.307.888 EUR (cent trente-six millions trois cent sept mille huit cent quatre-vingt-huit euros), représenté par 136.307.888 (cent trente-six millions trois cent sept mille huit cent quatre-vingt-huit parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune. ».

(...)

Le second paragraphe de l'article 8 demeure inchangé.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: AFONSO-DA CHAO CONDE, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 mai 2015. Relation: EAC/2015/10328. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch/Alzette, le 15 mai 2015.

Référence de publication: 2015072893/209.

(150082818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Syniverse Technologies Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 166.292.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015072763/12.

(150082990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Saint-Gobain Abrasives S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 190, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 6.491.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nicolas Gouguet
Directeur Financier

Référence de publication: 2015072769/11.

(150082177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Salon de Coiffure Aquaflavia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4451 Belvaux, 264B, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 167.141.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015072770/9.

(150081995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Salon de Coiffure Scissorhands s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8220 Mamer, 48, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 177.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015072771/9.

(150082598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Santana Garnisseur d'Autos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 414B, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 135.159.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015072773/9.

(150082583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Carmel Capital VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.381.300,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 167.196.

Il résulte résolutions prises par l'associé unique de la Société le 12 mai 2015 que:

- M. Stef Oostvogels, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 7 mai 2015;
- M. Frédéric Feyten, né le 2 juillet 1966 à Bonheiden, Belgique, résidant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société, avec effet 12 mai 2015, et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'associé devant se tenir en 2016.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais des gérants suivants:

1. M. Dominic Spiri, gérant;
2. M. Gérard Maîtrejean, gérant;
3. M. Frédéric Feyten, gérant;
4. M. Stéphane Hadet, gérant; et
5. Mme Clarissa Beresford, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 mai 2015.

Référence de publication: 2015073037/21.

(150083337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

Schmit-Schoentgen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Wolwelange, 31, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 96.990.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015072777/9.

(150082716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

HBC Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 278, route d'Ech.

R.C.S. Luxembourg B 130.371.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 31 mars 2015.

Il a été décidé:

De transférer le siège social du 17, Rue Beaumont L-1219 Luxembourg au 278, route d'Esch L-1471 Luxembourg, à compter du 1^{er} avril 2015.

Ces décisions n'emportent pas de modification statutaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015073232/16.

(150083568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

HPF IP Holding S.A., Société Anonyme,

(anc. AnaMar IP Holding S.A.).

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 190.701.

In the year two thousand and fifteen on the eleventh day of May.

Before Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") "AnaMar IP Holding S.A.", (the "Company"), with registered office in L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, filed with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 190.701, incorporated by deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), on the 30th of September 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3311 of the 8th of November 2014.

The meeting is presided by Mr Bob PLEIN, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs Françoise HÜBSCH, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Change the Name of the Company into "HPF IP HOLDING S.A.»

2.- Modification of article 1, paragraph 1 of the statutes as follows:

"There is hereby formed a public limited company (société anonyme) under the name of "HPF IP HOLDING S.A.".

3. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Resolution

The meeting decides to change the name of the Company into HPF IP HOLDING S.A., and subsequently to amend the 1st paragraph of article 1 of the articles of association as follows:

" **Art. 1. (1st paragraph).** There is hereby formed a public limited company (société anonyme) under the name of "HPF IP HOLDING S.A."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine hundred and fifty Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by an French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version anglaise de ce qui précède:

L'an deux mille quinze, le onze mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "AnaMar IP Holding S.A.", (la "Société"), avec siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 190.701, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3311 du 8 novembre 2014.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bob PLEIN, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Françoise HÜBSCH, employée, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement du nom de la Société en «HPF IP HOLDING S.A.»

2.- Modification du 1^{er} alinéa de l'article 1^{er} des statuts comme suit:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de «HPF IP HOLDING S.A.»»

3.- Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société en _ et de modifier en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 1 des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er} . (1^{er} alinéa).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de «HPF IP HOLDING S.A.»."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Françoise HÜBSCH, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 15 mai 2015. Relation GAC/2015/4159. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015072947/109.

(150083634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

Sanitech Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 23, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 196.705.

— STATUTS

L'an deux mille quinze, le seize avril.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Julien PERIGNON, installateur sanitaire, demeurant à F-54730 Gorcy (France), 92, rue Haute,
- 2) Monsieur Christian PERIGNON, installateur sanitaire, demeurant à F-54730 Gorcy (France), 92, rue Haute.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er} . La société prend la dénomination de "SANITECH Sàrl".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Pétange.

Art. 3. La société a pour objet l'installation, l'entretien, la réparation de tous types de chauffage, de climatiseurs, de sanitaires, de plomberie, de ventilation, de travaux d'électricité, tous travaux pour le bâtiment et l'industrie, l'installation d'énergies renouvelables aussi bien dans le bâtiment que dans l'industrie, le conseil, la formation et la prestation de services liés à ses activités.

Elle a également pour objet le négoce de matériaux pour le bâtiment et l'industrie.

Elle pourra en outre effectuer toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-€), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat, leur rémunération (s'il en est) et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

| | |
|--|-----|
| 1) Julien PERIGNON, susdit, vingt-cinq parts | 25 |
| 2) Christian PERIGNON, susdit, soixante-quinze parts | 75 |
| Total: Cent parts sociales | 100 |

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que le capital au montant de douze mille cinq cents euros (12.500,-€) est dès lors à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent soixante euros (760,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4702 Pétange, 23, rue Robert Krieps.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Est nommé gérant technique, pour une durée illimitée:
 - * Monsieur Julien PERIGNON, installateur sanitaire, demeurant à F-54730 Gorcy (France), 92, rue Haute.
- Est nommé gérant administratif, pour une durée illimitée:
 - * Monsieur Christian PERIGNON, installateur sanitaire, demeurant à F-54730 Gorcy (France), 92, rue Haute.

La société est engagée par la seule signature du gérant technique.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. PERIGNON, C. PERIGNON, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 17 avril 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 11927. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 13 mai 2015.

Référence de publication: 2015072772/70.

(150082376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Shiplux III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 111.971.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Jadot / J. Adriaens
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015072794/11.

(150082970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Shiplux IV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 111.972.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Jadot / J. Adriaens
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015072796/11.

(150082968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Shiplux IX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 112.208.

Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2015

M. Michel JADOT, Kristof WUYTACK et M. Jozef ADRIAENS sont renommés administrateurs.
La société BDO AUDIT S.A., Réviseur d'entreprises agréé est renommée réviseur aux comptes.
Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.
Kristof WUYTACK, administrateur, a comme nouvelle adresse: 3, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
Michel Jadot / Jozef Adriaens
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015072797/15.

(150082958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Armitage Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 4.273.090.050,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 120.010.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés en date du 15 mai 2015 que:

- Mme Johanna Ruth Hartley a démissionné de ses fonctions de Gérant B de la société.
- Mr Wojciech Wieroński, né le 12 mars 1975 à Bielsko-Biala (Pologne) et résidant au 42a/26, Obozowa, 30-383 Krakow (Pologne), a été nommé Gérant B de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 18 mai 2015.

Pour la Société
Un gérant

Référence de publication: 2015072953/17.

(150083587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

Corestate Captive PropCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 196.775.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the eighth day of May.

Before, Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CAP HoldCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 75,000 (seventy-five thousand Euro), with registered office at L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey, Grand Duchy of Luxembourg, and in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

here represented by Mr Patrick Chantrain, avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 7 May 2015.

Said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Corestate CAPTIVE PropCo II S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a par value of EUR 1.- (one Euro) per share.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares *inter vivos* to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares *mortis causa* to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves or funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in all circumstances in the name and on behalf of the Company and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of the shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in the case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any manager may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by any managers attending the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An approved independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies, as amended does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

| | |
|--------------------------|--|
| CAP HoldCo S.à r.l. | 12,500 (twelve thousand five hundred) shares |
| Total: | 12,500 (twelve thousand five hundred) shares |

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2015.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand one hundred euro (EUR1,100.-).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at 1 (one). The sole shareholder appoints as sole manager of the Company for an unlimited period of time:

Matthias Sprenker, born on 21 February 1954 in Mülheim an der Ruhr (Germany), with professional address at L-2163 Luxemburg, 35, avenue Monterey; and

2. the registered office is established at L-2163 Luxemburg, 35, avenue Monterey.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above, in witness whereof, the undersigned notary, has signed on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am achten Mai.

Vor Maître Edouard DELOSCH, Notar mit Amtswohnsitz in Diekirch, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCIENEN:

CAP HoldCo S.à r.l., eine société à responsabilité limitée luxemburgischen Rechts, dessen Gesellschaftskapital EUR 75.000,- (fünfundsiebzigtausend Euro) beträgt, mit Gesellschaftssitz in L-2163 Luxemburg, 35, avenue Monterey, Großherzogtum Luxemburg, und in der Registrierungsprozedur beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister,

vertreten durch Herrn Patrick Chantrain, avocat à la Cour, mit Berufsanschrift in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Luxemburg, am 7. Mai 2015.

Die Vollmacht wird, nach Unterzeichnung ne varietur durch den Vertreter der Erschienenen und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt und zusammen mit dieser zur Eintragung eingereicht.

In ihrer oben angegebenen Eigenschaft ersucht die Erschienene den unterzeichneten Notar, die Satzung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Name. Es besteht hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) unter der Bezeichnung „Corestate CAPTIVE PropCo II S.à r.l.“ (die Gesellschaft).

Art. 2. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist, Beteiligungen an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften in welcher Form auch immer und alle anderen Arten von Investitionen vorzunehmen im Wege des Erwerbs oder der Veräußerung von Wertpapieren durch Kauf oder Verkauf, Tausch oder durch Zeichnung oder in jeder anderen Art und Weise, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft darf außerdem auf eigene Rechnung in Luxemburg und im Ausland Immobilien erwerben und veräußern, und sie darf alle Aktivitäten, die im Zusammenhang mit Immobiliengeschäften stehen, ausführen, unter anderem direkte oder indirekte Beteiligungen an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften halten, deren Hauptzweck der Erwerb und die Veräußerung, aber auch die Verwaltung, Vermietung von Immobilien und die Durchführung von Bauprojekten ist.

Die Gesellschaft darf Kredite an Gesellschaften vergeben, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält, sowie an Gesellschaften, die derselben Unternehmensgruppe angehören, oder diese Gesellschaften in einer anderen Art und Weise unterstützen.

Die Gesellschaft darf alle Aktivitäten kommerzieller, industrieller und finanzieller Natur ausführen, die direkt oder indirekt in Zusammenhang mit dem Gesellschaftszweck stehen oder den Gesellschaftszweck fördern.

Art. 3. Dauer. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 4. Sitz der Gesellschaft. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss der Gesellschafterversammlung kann der Sitz an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Er kann innerhalb der Gemeinde durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrats verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Büros und Zweigniederlassungen im Inland und Ausland errichten und unterhalten.

Art. 5. Kapital der Gesellschaft. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 12.500 (zwölftausendfünfhundert Euro), eingeteilt in 12.500 (zwölftausendfünfhundert) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,-(ein Euro) pro Anteil.

Art. 6. Änderungen des Gesellschaftskapitals. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit gemäß Artikel 15 dieser Satzung durch einen Beschluss des Alleingeschafters oder der Gesellschafterversammlung geändert werden.

Art. 7. Gewinnbeteiligung. Jedem Anteil entspricht ein im Verhältnis zu der Gesamtzahl der Anteile stehendes Anrecht auf die Aktiva und die Gewinne der Gesellschaft.

Art. 8. Unteilbarkeit der Anteile. Gegenüber der Gesellschaft sind einzelne Anteile unteilbar; pro Anteil erkennt die Gesellschaft nur einen Inhaber an. Mitinhaber müssen gegenüber der Gesellschaft eine einzige Person als ihren Vertreter benennen.

Art. 9. Übertragung von Gesellschaftsanteilen. Anteile eines Alleingeschafters sind frei übertragbar.

Bei mehreren Gesellschaftern kann die Übertragung von Anteilen auf Dritte im Wege eines Rechtsgeschäfts unter Lebenden nur mit Genehmigung durch die Gesellschafterversammlung erfolgen, wobei für eine solche Genehmigung eine Mehrheit nach Stimmen erreicht werden muss, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Für die Übertragung von Anteilen unter Gesellschaftern der Gesellschaft bedarf es einer solchen Genehmigung nicht.

Die Übertragung der Anteile an Dritte im Falle des Todes eines Gesellschafters bedarf der Zustimmung von mindestens drei Vierteln der überlebenden Gesellschafter.

In jedem Fall müssen die Bestimmungen der Artikel 189 und 190 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften (Gesetz von 1915) eingehalten werden.

Art. 10. Rückkauf von Anteilen. Die Gesellschaft ist ermächtigt, Anteile an ihrem eigenen Gesellschaftskapital zu kaufen, soweit sie über genügend verfügbare Reserven verfügt.

Die Gesellschaft kann Anteile an ihrem eigenen Gesellschaftskapital nur auf Grund eines entsprechenden Beschlusses durch die Gesellschafterversammlung bzw. durch einen entsprechenden Alleingeschafterbeschluss zu den in dem zum Eigenanteilserwerb ermächtigenden Beschluss festgelegten Bedingungen erwerben oder veräußern. Derartige Beschlüsse unterliegen hinsichtlich der Beschlussfähigkeit und der erforderlichen Mehrheit den in Artikel 15 der Satzung niedergelegten Voraussetzungen einer Satzungsänderung.

Art. 11. Tod, Aberkennung der bürgerlichen Rechte, Zahlungsunfähigkeit oder Konkurs der Gesellschafter. Das Bestehen der Gesellschaft bleibt unberührt vom Tode, der Aberkennung der bürgerlichen Rechte, der Zahlungsunfähigkeit oder dem Konkurs eines Gesellschafters. Dies gilt auch im Falle eines Alleingeschafters.

Art. 12. Geschäftsführung. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer. Wenn mehrere Geschäftsführer bestellt werden, bilden sie einen Geschäftsführerrat. Der (die) Geschäftsführer muss (müssen) kein(e) Gesellschafter sein. Der (die) Geschäftsführer wird (werden) durch die Gesellschafterversammlung ernannt, abberufen und ersetzt, wobei eine Mehrheit nach Stimmen erreicht werden muss, die mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertritt.

Die Gesellschafterversammlung kann jederzeit den Geschäftsführer, oder wenn mehrere Geschäftsführer bestellt wurden, jeden von ihnen ad nutum (ohne Angabe von Gründen) abberufen und ersetzen.

Der oder die Geschäftsführer haben umfassende Vertretungsmacht, die Gesellschaft gegenüber Dritten zu vertreten und alle Handlungen und Geschäfte, die in Zusammenhang mit dem Gesellschaftszweck stehen, auszuführen, sofern die Regelungen dieses Artikels 12 beachtet werden.

Der Geschäftsführer oder, bei einer Mehrheit von Geschäftsführern, der Geschäftsführerrat, ist zuständig in allen Angelegenheiten, die nicht ausdrücklich durch Gesetz oder durch diese Satzung der Gesellschafterversammlung zugewiesen sind.

Wenn die Gesellschaft nur einen Geschäftsführer hat, wird sie durch die Unterschrift des Geschäftsführers verpflichtet; bei Mehrheit von Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch die alleinige Unterschrift eines jeden Geschäftsführers verpflichtet.

Die Gesellschafterversammlung, der Geschäftsführer, oder, im Fall einer Mehrheit von Geschäftsführern, jeder einzelne Geschäftsführer kann seine Befugnisse in Anbetracht bestimmter Handlungen an einen oder mehrere ad-hoc-Bevollmächtigte delegieren. Die Gesellschafterversammlung, der Geschäftsführer, oder im Fall von mehreren Geschäftsführern, der jeweilige oder die jeweiligen Geschäftsführer, der (die) seine (ihre) Befugnisse delegiert (delegieren), legt (legen) die Verantwortlichkeiten und die Vergütung des Bevollmächtigten (wenn das Mandat vergütet wird), die Dauer der Bevollmächtigung und alle anderen relevanten Bedingungen fest.

Wenn die Gesellschaft mehr als einen Geschäftsführer hat, werden die Beschlüsse des Geschäftsführerrates mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst. Wenn die Gesellschaft mehrere Geschäftsführer hat, können Beschlüsse nur gefasst werden und kann der Geschäftsführerrat nur handeln, wenn mehr als die Hälfte der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist.

Der Geschäftsführerrat darf einen Vorsitzenden auf Zeit für jede Sitzung des Geschäftsführerrates wählen. Sofern ein Vorsitzender gewählt worden ist, führt dieser den Vorsitz der Sitzung, für die er gewählt wurde. Der Vorsitzende auf Zeit, sofern einer gewählt worden ist, wird von der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gewählt.

Wenn die Gesellschaft mehr als einen Geschäftsführer hat, muss jede Sitzung wenigstens 24 (vierundzwanzig) Stunden im Voraus schriftlich per Brief, Fax oder E-Mail gegenüber jedem Geschäftsführer einberufen werden, außer im Falle von Dringlichkeit. Eine Sitzung des Geschäftsführerrates kann von jedem Geschäftsführer einzeln einberufen werden. Wenn alle Geschäftsführer, ob anwesend oder vertreten, in der Sitzung erklären, dass sie über die Tagesordnung informiert wurden, kann auf die Einberufung verzichtet werden. Wenn eine Sitzung des Geschäftsführerrates zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten wird, die vorher in einem Beschluss des Geschäftsführerrates festgelegt wurden, ist eine gesonderte Einberufung entbehrlich.

Jeder Geschäftsführer kann sich vertreten lassen, indem er per Brief, Fax oder E-Mail einen anderen Geschäftsführer zu seinem Vertreter bestellt. Jeder Geschäftsführer kann an einer Sitzung per Telefonkonferenz, Videokonferenz oder durch jedes andere ähnliche Kommunikationsmittel, das es den an der Sitzung teilnehmenden Geschäftsführern erlaubt, persönlich ausgewiesen an der Sitzung und an ihrer Beratung teilzunehmen. Ein Geschäftsführer, der an einer Sitzung des Geschäftsführerrates im Wege einer Telefon- oder Videokonferenz, oder über jedes andere, ähnliche Kommunikations-

mittel (wie oben beschrieben) teilnimmt, gilt als persönlich anwesend; eine solche über Fernkommunikationsmittel abgehaltene Sitzung gilt als am Sitz der Gesellschaft abgehalten. Die Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden in einem Sitzungsprotokoll festgehalten, welches am Sitz der Gesellschaft aufbewahrt wird und von den an der Sitzung teilnehmenden oder vertretenen Geschäftsführern, im Falle einer von einem Vorsitzenden geleiteten Sitzung von diesem, unterschrieben wird. Die Vertretungsvollmachten, sofern diese ausgestellt wurden, sind dem Protokoll als Anlage beizufügen

Ungeachtet der vorhergehenden Bestimmungen können Beschlüsse des Geschäftsführerrates auch auf schriftlichen Wege gefasst werden (Umlaufbeschlüsse) und aus einem oder mehreren Dokumenten, bestehen die die Beschlüsse enthalten, wenn sie von allen Mitgliedern des Verwaltungsrates unterschrieben werden. Als Datum der Beschlussfassung eines solchen Umlaufbeschlusses gilt das Datum der letzten Unterschrift. Ein Umlaufbeschluss gilt als Sitzung, die in Luxemburg stattgefunden hat.

Art. 13. Verbindlichkeiten des Geschäftsführers/der Geschäftsführer. Der/Die Geschäftsführer (je nachdem) haftet/en nicht persönlich für im Rahmen ihrer Funktion ordnungsgemäß im Namen der Gesellschaft eingegangene Verbindlichkeiten.

Art. 14. Generalversammlung der Gesellschafter. Eine jährliche Generalversammlung des Alleingesellschafters oder bei einer Mehrheit von Gesellschaftern der Gesellschafter wird am Sitz der Gesellschaft abgehalten, oder an jedem anderen in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes befindlichen Ort, der im Einberufungsschreiben angegeben wird.

Andere Versammlungen des Alleingesellschafters oder bei einer Mehrheit von Gesellschaftern der Gesellschafter können jederzeit an jedem beliebigen Ort abgehalten werden, der im jeweiligen Einberufungsschreiben angegeben wird.

Solange die Gesellschaft nicht mehr als 25 (fünfundzwanzig) Gesellschafter hat, dürfen Gesellschafterbeschlüsse schriftlich von allen Gesellschaftern gefasst werden, ohne dass es einer Generalversammlung bedarf. In diesem Fall, muss ein präziser Entwurf des Beschlusses oder der anzunehmenden Beschlüsse an jeden Gesellschafter geschickt werden, und jeder Gesellschafter gibt seine Stimme schriftlich ab (die Abstimmung kann durch Brief, Fax oder E-Mail erfolgen).

Art. 15. Stimmrecht der Gesellschafter, Beschlussfähigkeit und Mehrheit. Ein Alleingesellschafter vereinigt alle Befugnisse der Gesellschafterversammlung auf sich.

Im Falle einer Mehrheit von Gesellschaftern hat jeder Gesellschafter das Recht, an gemeinsamen Entscheidungen teilzunehmen, unabhängig von seiner Kapitalbeteiligung. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie Anteile auf ihn entfallen. Im Falle einer Mehrheit von Gesellschaftern werden gemeinsame Beschlüsse rechtskräftig angenommen, wenn sie durch Gesellschafter, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen werden.

Änderungen der Satzung der Gesellschaft können, sofern das Gesetz von 1915 nichts anderes zulässt, jedoch nur durch eine Stimmenmehrheit von Gesellschaftern verabschiedet werden, welche mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten; die Änderung der Nationalität der Gesellschaft kann nur einstimmig beschlossen werden.

Art. 16. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Finanzberichte. Jedes Jahr zum 31. Dezember werden die Bücher der Gesellschaft für das abgelaufene Geschäftsjahr geschlossen und die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung vom Geschäftsführer oder, im Falle einer Mehrheit von Geschäftsführern, vom Geschäftsführerrat, aufgestellt.

Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 18. Gewinnverteilung - Rücklagen. Der Nettogewinn der Gesellschaft errechnet sich aus dem Bruttogewinn nach Abzug aller Kosten und Abschreibungen. Aus dem Nettogewinn der Gesellschaft sind fünf Prozent (5%) in die Bildung einer gesetzlichen Rücklage einzubringen, bis diese Rücklage betragsmäßig zehn Prozent (10%) des gezeichneten Gesellschaftskapitals erreicht. Die Gesellschafterversammlung entscheidet wie der restliche Jahresreingewinn verwendet wird. Der Geschäftsführer oder, bei einer Mehrheit von Geschäftsführern die Geschäftsführer, kann bzw. können beschließen, Zwischendividenden auszuzahlen.

Art. 19. Auflösung - Abwicklung. Nach Auflösung der Gesellschaft wird die Abwicklung durch einen oder mehrere Liquidatoren, die Gesellschafter sein können, durchgeführt. Der Liquidator bzw. die Liquidatoren werden durch die Gesellschafter unter Festlegung ihrer Befugnisse und Vergütungen ernannt.

Art. 20. Aufsicht und Kontrolle. Gemäß Artikel 200 des Gesetzes von 1915 muss die Gesellschaft einen Wirtschaftsprüfer (commissaire aux comptes) ernennen, wenn sie mehr als 25 (fünfundzwanzig) Gesellschafter hat. Ein unabhängiger Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises agréé) muss ernannt werden, wenn die Befreiung nach dem Artike 69(2) des abgeänderten Gesetzes vom 19 Dezember 2002 über das Handels- und Gesellschaftsregister, wie abgeändert, keine Anwendung findet.

Art. 21. Verweis auf gesetzliche Bestimmungen. Alle Angelegenheiten, die nicht durch die vorliegende Satzung geregelt werden, unterliegen dem Gesetz von 1915.

Zeichnung und Einzahlung

Die Anteile wurden wie folgt gezeichnet:

CAP HoldCo S.à r.l. 12.500 (zwölftausendfünfhundert) Anteile
 Total: 12.500 (zwölftausendfünfhundert) Anteile

Alle Anteile wurden vollständig in bar eingezahlt, so dass die Summe von EUR 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Euro) ab sofort der Gesellschaft zur Verfügung steht; ein entsprechender Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar gegenüber erbracht.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2015.

Kosten

Die Kosten und Auslagen, die der Gesellschaft für diese Gründung entstehen oder die sie zu tragen hat, belaufen sich auf ungefähr eintausend einhundert Euro (EUR 1.100,-).

Generalversammlung der Gesellschafter nach der Gründung

Im Anschluss an die Gründung der Gesellschaft hat der alleinige Gesellschafter, der das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital auf sich vereinigt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. der Geschäftsführerrat hat 1 (ein) Mitglied. Zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft wird folgende Person für eine unbestimmte Zeit ernannt:

Herr Matthias Sprenger, geboren am 21. Februar 1954 in Mülheim an der Ruhr (D), mit Berufsanschrift in L-2163 Luxemburg, 35, avenue Monterey; und

2. der Sitz der Gesellschaft wird unter folgender Anschrift festgesetzt: L-2163 Luxemburg, 35, avenue Monterey.

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der erschienenen Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst und mit einer deutschen Übersetzung versehen ist und dass im Falle einer Abweichung des englischen vom deutschen Text der englische Text maßgebend ist.

Worüber die vorliegende Urkunde zum eingangs genannten, Datum in Luxemburg erstellt wird.

Als Zeuge wovon wir, der unterzeichnete Notar, unsere Unterschrift und unser Siegel unter dem oben genannten Datum unter diese Urkunde setzen.

Nach Vorlesen und Erklärung alles Vorstehenden haben der Bevollmächtigte der Erschienenen mit uns, dem unterzeichneten Notar, die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. CHANTRAIN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 11 mai 2015. Relation: DAC/2015/7841. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 18. Mai 2015.

Référence de publication: 2015073026/362.

(150083444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

Shiplux IX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 112.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michel Jadot / Jozef Adriaens

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015072798/11.

(150082959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Shiplux V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 111.973.

Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2015

M. Michel JADOT, M. Kristof WUYTACK et M. Jozef ADRIAENS sont renommés administrateurs.

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société BDO AUDIT S.A.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.

Kristof WUYTACK, administrateur, a comme nouvelle adresse: 3, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
Michel Jadot / Jozef Adriaens
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015072799/15.

(150082965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Shiplux V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 111.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Jadot / J. Adriaens
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015072800/11.

(150082966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Société Financière Internationale pour l'Afrique (SOFIA), Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 52.348.

L'an deux mille quinze, le huit avril.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme «SOCIETE FINANCIERE INTERNATIONALE POUR L'AFRIQUE (SOFIA)», ayant son siège social au 50, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B, sous le numéro 52348 (la «Société»), constituée suivant acte reçu le 26 septembre 1995 par Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 608 du 30 novembre 1995. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu 26 novembre 2010 suivant acte de Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 127 du 21 janvier 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick HALLER, employé à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Christine PICCO, employée à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1.000,-) chacune, toutes émises sous forme nominative, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de vingt millions de dollars américains (USD 20.000.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million de dollars américains (USD 1.000.000,-) à vingt et un millions de dollars américains (USD 21.000.000,-) par la création et l'émission des vingt mille (20.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription et libération des vingt mille (20.000) actions nouvelles par l'actionnaire unique.

3. Modification du 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à vingt et un millions de dollars américains (USD 21.000.000,-), représenté par vingt et un mille (21.000) actions d'une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1.000,-) chacune.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt millions de dollars américains (USD 20.000.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million de dollars américains (USD 1.000.000,-) à vingt et un millions de dollars américains (USD 21.000.000,-) par la création et l'émission des vingt mille (20.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre l'actionnaire unique à la souscription des vingt mille (20.000) actions nouvelles.

Souscription - Libération

Ensuite l'actionnaire unique, représenté en vertu d'une procuration dont mention ci-avant; a déclaré souscrire aux vingt mille (20.000) actions nouvelles, et les libérer à concurrence de 25% en numéraire, de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de cinq millions de dollars américains (USD 5.000.000,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'une attestation bancaire.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à vingt et un millions de dollars américains (USD 21.000.000,-), représenté par vingt et un mille (21.000) actions d'une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1.000,-) chacune.».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille euros (EUR 4.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux mandataire et membres de bureau comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. HALLER, C. PICCO, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/11554. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015072820/71.

(150082467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Shiplux VI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 112.205.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Jadot / J. Adriaens

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015072802/11.

(150082964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Shiplux VII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 112.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Jadot / J. Adriaens

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015072804/11.

(150082962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Carmel Capital VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.000.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 169.236.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 12 mai 2015 que:

- Monsieur Stef Oostvogels, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 7 mai 2015;
- Monsieur Frédéric Feyten, né le 2 juillet 1966 à Bonheiden, Belgique, résidant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société, avec effet au 12 mai 2015, et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2016.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais des gérants suivants:

1. Monsieur Dominic Spiri, gérant;
2. Monsieur Gérard Maîtrejean, gérant;
3. Monsieur Frédéric Feyten, gérant;
4. Monsieur Stéphane Hadet, gérant; et
5. Madame Clarissa Beresford, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 mai 2015.

Référence de publication: 2015073038/21.

(150083257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

**YH Holdings General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Henley 360 502H S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 192.381.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mai 2015.

Référence de publication: 2015072907/10.

(150082368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Albain Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 179.740.

Dépôt rectificatif remplace le dépôt initial n° L140213597 déposé le 2 Décembre 2014

Extrait des décisions de l'assemblée des actionnaires de la société pris en date du 19 novembre 2014

En date du 19 Novembre 2014, les actionnaires de la Société ont pris la résolution suivante:

- nommer la société Ernst & Young S.A., ayant le siège sociale 7 rue Gabriel Lippmann à Munsbach, immatriculé auprès de RCSL sous le numéro B 47.771, en tant que réviseur d'entreprise agréée jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels se terminant 31 Décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 Mai 2015.

Référence de publication: 2015072940/15.

(150083285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.
